

**MINISTERE DE LA REGION WALLONNE**  
**Conférence Permanente du Développement Territorial**

---

**PROGRAMME 2002-2003**  
**RAPPORT FINAL DE LA SUBVENTION 2002-2003**

**ANNEXE**

**THÈME 5**

**« SYSTÈME DE GESTION D'INFORMATION TERRITORIAL »**

---

**Université libre  
de Bruxelles  
GUIDE**

**Université catholique  
de Louvain  
CREAT**

**Université  
de Liège  
LEPUR  
(ULg-FUSAGx)**

***Pilote thème 5 :***

LEPUR-FUSAGx : J. Rondeux

***Chefs de service***

GUIDE-ULB: C. Vandermotten, M-F. Godart

CREAT-UCL: P. Govaerts

LEPUR-ULg : B. Mérenne

***Chargés de recherche***

CREAT-UCL : P. Corten-Gualtieri, D. Costermans, M. Grandjean

GUIDE-ULB : D. Istaz, C. Neuray, M.-E. Ronveaux

LEPUR-FUSAGx : F. Ghysel

LEPUR-ULg : W. Lejeune Ben Sedrine, C. Schenke

## LA CONSTRUCTION DU TABLEAU DE BORD DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

L'observation et la mesure permanente du développement du territoire wallon, à l'instar d'autres régions, participent d'une volonté d'inscrire la croissance économique, le mieux-être social et culturel ainsi que l'amélioration du cadre de vie dans une perspective de durabilité.

Le Schéma de Développement de l'Espace Régionall (SDER), instrument transversal de planification stratégique et d'organisation du territoire énonce des principes d'ordre général basés sur la nécessité d'un développement durable et d'une cohésion sociale et économique. Ceux-ci trouvent leur traduction spatiale au travers de concepts relevant de l'aménagement du territoire tels que : l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources, la gestion qualitative du cadre de vie, la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager. La position du SDER est « d'exprimer les options d'aménagement et de développement pour l'ensemble du territoire de la Région wallonne », sans négliger une indispensable insertion dans un contexte plus large, suprarégional . A ce titre il détaille les caractéristiques de la Wallonie par secteurs et énonce des choix en matière de développement spatial.

Ce vaste projet de développement fait l'objet de 8 points ou axes qui se déclinent comme suit :

- structurer l'espace wallon,
- intégrer la dimension suprarégionale dans le développement spatial de la Wallonie,
- mettre en place des collaborations transversales,
- répondre aux besoins primordiaux,
- contribuer à la création d'emplois et de richesses,
- améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité,
- valoriser le patrimoine et protéger les ressources,
- sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

L'analyse de des diverses thématiques permet en principe de fournir tous les ingrédients d'un dispositif d'observation du territoire et de suivi de l'évolution de celui-ci dans l'espace et dans le temps. Pour donner pleinement leur sens aux objectifs déclinés dans le SDER, la Conférence Permanente de Développement Territorial (CPDT), chargée d'étudier de nombreuses problématiques relevant du développement spatial et des activités qui en découlent ou l'influencent, s'emploie à construire un « tableau de bord » du développement territorial (TBDT) dépassant ainsi le seul souci de disposer d'informations condensées sur des thématiques déterminées pour se doter d'un système d'aide à la décision ou de suivi de mesures ou de politiques spécifiques, pour élaborer un outil capable d'appréhender les phénomènes spatiaux, d'analyser les évolutions qui se produisent et de déceler l'émergence de besoins nouveaux et de nouvelles pratiques en aménagement du territoire.

A cet égard le SDER a effectivement servi de fil conducteur et 4 de ses axes ont été prioritairement identifiés, voire reprecisés, d'autant qu'ils trouvaient largement écho au sein des préoccupations de l'ensemble des acteurs de la CPDT et de l'aménagement du territoire wallon en général.

C'est ainsi que :

- - Répondre aux besoins fondamentaux ;
- - Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion sociale et économique;
- - Améliorer l'accessibilité et gérer la mobilité;
- - Valoriser le patrimoine et protéger les ressources ;

ont servi de fondements au tableau de bord et ont été assimilés à des « finalités » conditionnant la structure même du tableau.

Qui dit tableau de bord signifie implicitement le recours à une batterie d'indicateurs construits à partir de données existantes ou à récolter et devant représenter de manière pertinente l'évolution d'un phénomène, d'un domaine ou d'une portion de territoire dans le temps et dans l'espace. Dans un contexte de durabilité il convient d'ajouter à ces deux dimensions, la dimension sociétale, elle-même indissociable des aspects tant économiques qu'environnementaux liés au territoire. La dimension spatiale détermine le niveau le plus approprié auquel la durabilité peut être satisfaite, elle dépend aussi du degré de détail à fournir et de la contrainte liée à l'échelle de saisie des données. La dimension temporelle, ou encore la période de référence pour l'examen du développement territorial, correspond à une analyse du territoire à un moment donné ou prend en compte aussi bien son évolution passée que les tendances perceptibles ou récentes qui le concernent. La dimension sociétale, à percevoir comme l'équité du développement à travers la satisfaction de l'ensemble des besoins des citoyens nécessite d'intégrer de multiples facettes des phénomènes observés. Elle conditionne le caractère transversal des indicateurs appelés à recouvrir l'économie, l'écologie ou encore les valeurs socio-culturelles.

La notion d'indicateur qui sous-tend le tableau de bord ne peut être considérée sans référence à d'autres niveaux conceptuels. C'est ainsi que la construction du TBDT s'est appuyée sur une structure « hiérarchisée » ou filière du type : finalités – objectifs – critères – indicateurs.

La finalité, aussi qualifiée de « principe » ou de « vérité fondamentale » correspond , par convention, aux axes du SDER (par exemple : « répondre aux besoins fondamentaux ») et comportera plusieurs objectifs tant la matière qui s'y rattache est vaste et complexe. L'objectif sera considéré au sens de la meilleure performance possible. Le critère est un standard par lequel un état ou un phénomène peut être jugé alors que l'indicateur est avant tout une variable ou une fonction de variables utilisée pour traduire un critère particulier en termes de degré de réalisation et/ou d'évolution dans le temps. Il sera quantitatif brut, calculé ou construit, résultera d'une agrégation de données ou sera qualitatif et pourra se référer à une échelle de valeurs.

Dans son état actuel le TBDT comporte des sous-objectifs et des sous-critères du fait de la nature des finalités retenues, de l'ampleur des champs qu'elles couvrent et aussi de la disponibilité ou non de données de qualité les concernant.

---

La synthèse de l'existant fait l'objet d'une table de matières qui se décline selon la structure déjà évoquée. Les indicateurs déjà présents et considérés comme prioritaires, par le fait qu'ils sont élaborés à partir de données connues, facilement mobilisables et pertinentes, font l'objet d'une « fiche » dont le but principal est de les situer par rapport aux niveaux finalités / objectifs / critères / sous-critères et à la problématique qui les justifie. Cette fiche comporte aussi une rubrique « analyse » qui fournit les bases des interprétations auxquelles l'indicateur peut donner lieu et une rubrique globale plus technique s'attachant à décrire l'indicateur sous l'angle de l'échelle concernée, de la fréquence de mise à jour, du mode de calcul, des données nécessaires, des limitations, etc.

## TABLE DES MATIERES

<b>LA CONSTRUCTION DU TABLEAU DE BORD DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL</b>	<b>1</b>
<b>FINALITE 1 : REPONDRE AUX BESOINS FONDAMENTAUX</b>	<b>9</b>
1.1 Présentation de la finalité 1 : « Répondre aux besoins fondamentaux »	9
1.2 Présentation de l'objectif 1.1 : « Répondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement »	9
Nombre de pièces de logement pour 100 occupants	10
Rapport entre le prix moyen du foncier et le revenu moyen des ménages	11
Prix moyen de l'immobilier dans la commune par rapport au prix moyen de l'immobilier wallon	12
Rapport entre le nombre de logements sociaux locatifs et le nombre de ménages en difficulté	13
Part des logements sociaux créés au cours des 5 dernières années dans l'ensemble du parc de logement social	14
Nombre de lits des maisons de repos et résidences-services pour 100 habitants de 75 ans et +	15
Taille moyenne des parcelles de terrains à bâtir vendues	16
Etat relatif du confort dans les quartiers dégradés des régions urbaines wallonnes par rapport à la moyenne wallonne	17
Indices de dispersion spatiale relative des nouveaux logements	18
Evolution de la population dans les noyaux d'habitat et pôles wallons	19
1.3 Présentation de l'objectif 1.2 : « Répondre aux besoins sociaux, en équipements et services »	20
Taux de couverture par bassin de vie	21
Part des enfants qui utilisent les modes alternatifs à l'auto : à pied, en vélo et par transports en commun	24
Indice comparatif de mortalité	25
Nombre de médecins généralistes au lieu de travail par bassin de vie	27
1.4 Présentation de l'objectif 1.3 : « Améliorer la sécurité du cadre de vie »	31
Communes sinistrées par inondation	32
Zones à risque urbanisables	33
<b>2. FINALITE 3 « AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE WALLON ET GERER LA MOBILITE »</b>	<b>34</b>
2.1 Présentation de la finalité 3 « Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité »	51
2.2 Présentation de l'objectif 3.1 « Structurer l'espace wallon »	51
Réseau routier : état de la réalisation des maillons manquants	52
Réseau ferré : état de la réalisation des maillons manquants	53
Réseau fluvial : état de la réalisation des maillons manquants	54
Etat de l'accessibilité des pôles du SDER par le RGG	55
Etat de la desserte des pôles du SDER par les TEC	56
Etat de la desserte des pôles du SDER par le rail	57
Etat de la desserte des pôles du SDER par route, bus et rail (indicateur synthétique)	58
Comparaison du nombre de personnes pouvant atteindre les pôles du SDER par la route et par le rail en un temps donné	59
Nouvelles ZAE décidées dans le cadre de la révision des plans de secteur : offre modale d'accessibilité pour les personnes et les marchandises	60

Nouvelles ZAE reconnues par la loi d'expansion économique de 70 : offre modale d'accessibilité pour les personnes et les marchandises	61
(sous réserve d'obtenir les données à temps)	61
Nouvelles ZH décidées dans le cadre de la révision des plans de secteur : offre modale d'accessibilité pour les personnes	62
Evolution des déplacements de personnes en voitures et à motocyclette	63
<b>2.3 Présentation de L'objectif 3.2., «Maîtriser la mobilité par la gestion de l'offre modale de transport »</b>	<b>64</b>
Evolution du nombre de voyageurs montés en gare	65
Evolution du nombre de voyageurs pris en charge par les TEC	66
Evolution du trafic routier de marchandises	67
Evolution des chargements et déchargements de marchandises effectués par tronçon de voies navigables	68
Evolution des tonnages transportés sur les différentes sections du réseau ferré	69
Evolution des parts modales pour le transport des marchandises	70
(indicateur synthétique)	70
Evolution du nombre, du type et de l'utilisation des plates-formes multimodales	71
Evolution de la desserte des gares par les bus	72
Evolution du nombre de communes impliquées dans un PCM	73
Evolution du nombre d'écoles impliquées dans un PDS	74
Evolution du nombre d'entreprises impliquées dans un PTE	75
<b>3. PRESENTATION DE LA FINALITE 4« VALORISER LE PATRIMOINE ET PROTEGER LES RESSOURCES »</b>	<b>76</b>
<b>3.1 Présentation de l'objectif 4.1. «Mettre en valeur le patrimoine»</b>	<b>76</b>
Monuments et ensembles architecturaux classés	77
Villages sous application du RGBSR	78
Evolution sylvicole : répartition spatiale des grandes composantes	79
Evolution agricole : répartition spatiale des types de spéculations	80
Evolution des zones naturelles « statutaires »	81
Evolution de la « diversité » paysagère	82
Périmètres et site d'intérêt paysager	83
<b>3.2 Présentation de L'objectif 4.2., «Gérer territorialement les ressources naturelles»</b>	<b>84</b>
Prélèvements par captages et par nappes phréatiques	85
Zones de prévention et de protection des eaux potabilisables	86
Qualité physico-chimique des eaux souterraines et de surface	87
Qualité biologique des eaux de surface	88
Station d'épuration : charges nominales et volumes traités	89
Raccordement des zones à bâtir et/ou de la population à un réseau public d'égouttage	90
Barrage et berges stabilisées	91
Zones inondables / Zone d'habitat	92
Zone de démergement / Zone d'habitat	93
Artificialisation des sols	94
Grandes catégories d'occupation du sol	95
Taux d'occupation des zones urbanisables par commune	96
Répartition des constructions : Permis / ZAD / PCA / SSC	97
Evolution des valeurs foncières des sols	98
Fragmentation [Urbanisation des espaces ruraux / Dissémination des constructions, ...]	99
Risque potentiel de contamination des sols	100
Localisation des sols assainis et réaffectés	100
SAED Localisation et assainissement	101
Evaluation des aptitudes et des potentialités des sols	102
Localisation des carrières et ressources exploitées / anciennes mines et zones karstiques	103
Nombre de logement ou d'équipement réalisés via l'assainissement de SAED	104
Nombre et superficie d'opération d'assainissement de SAED approuvés	105

---

Principaux sites de production d'énergie renouvelable et part dans la consommation intérieure brute	106
Centrale et réseau de transport électrique	107
Localisation, type et rapport du nombre de lignes aériennes et enterrées	108

## **FINALITE 1 : REPONDRE AUX BESOINS FONDAMENTAUX**

### **1.1 PRESENTATION DE LA FINALITE 1 : « REPONDRE AUX BESOINS FONDAMENTAUX »**

La finalité correspond à un des huit grands objectifs du SDER : l'objectif IV, intitulé « Répondre aux besoins primordiaux ».

Le SDER précise en effet que : « L'un des objectifs essentiels du développement territorial est d'apporter une réponse aux besoins primordiaux des habitants. Cet objectif est dicté par le principe de cohésion sociale et économique ; sa poursuite doit être guidée par la recherche d'un développement durable » (2<sup>e</sup> partie : projet de structure spatial, p. 121).

Les besoins fondamentaux de la population concernés ici sont les besoins en logement, les besoins sociaux sous l'angle des équipements et services ainsi que la sécurité du cadre de vie. Ces trois grands axes correspondent chacun à un objectif.

### **1.2 PRESENTATION DE L'OBJECTIF 1.1 : « REPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENT DANS DE BONNES CONDITIONS D'AMENAGEMENT »**

Le premier critère porte sur la réponse en termes de logement aux besoins de la population. Le droit à un logement décent pour tous est inscrit dans la Constitution : « Pour mener une vie conforme à la dignité humaine, chacun a droit à un logement décent » (Art 23).

Le Code wallon du Logement précise : « La Région et les autres autorités publiques, chacune dans le cadre de leurs compétences, mettent en œuvre le droit à un logement décent en tant que lieu de vie, d'émancipation et d'épanouissement des individus et des familles. Leurs actions tendent à favoriser la cohésion sociale par la stimulation de la rénovation du patrimoine et par une diversification et un accroissement de l'offre de logements dans les noyaux d'habitat » (article 2, §1er).

Une des options du SDER est de « répondre aux besoins en logement » et pour ce faire d'assurer à tous un logement décent, d'agir prioritairement dans les quartiers les plus dégradés, de produire des logements adaptés à la diversité de la demande, et de réguler le marché dans les zones à forte pression foncière.

Il s'agit finalement de prendre en compte les problématiques suivantes en vue de l'adaptation de l'offre en logement :

- l'évolution du nombre et de la taille des ménages ;
- l'accès des ménages au logement ;
- la précarisation de la population ;
- le vieillissement de la population et la perte d'autonomie.

Le second critère porte sur la réponse aux exigences en matière d'aménagement du territoire, et plus particulièrement en ce qui concerne les problématiques de :

- gestion parcimonieuse du sol ;
- structuration de l'espace wallon.

<b>Indicateur 1.1.1.1</b>	<b><i>Nombre de pièces de logement pour 100 occupants</i></b>
<b>Finalité 1</b>	<i>Répondre aux besoins fondamentaux</i>
<b>Objectif 1.1</b>	<i>Répondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement</i>
<b>Critère 1.1.1</b>	<i>Adaptation de l'offre en logement aux besoins de la population</i>
<b>Sous-critère 1.1.1.1</b>	<i>Réponse aux besoins des ménages en fonction de leur taille</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *indicateur d'état présentant le rapport entre la taille de l'offre (nombre total de pièces des logements) et celle de la demande (nombre total d'occupants des logements)*

**Problématique couverte :** *évaluation de la satisfaction des besoins par l'offre (adaptation de l'offre en logement à l'évolution du nombre et de la taille des ménages)*

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par secteur statistique (à publier en A4 pour la lisibilité)  
*Nombre de pièces de logement pour 100 occupants*

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *secteur statistique*

**Fréquence de mise à jour :** *décennale*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*Si la donnée n'est pas disponible telle quelle : nombre total de pièces par secteur statistique divisé par nombre total d'occupants par secteur statistique*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nombre de pièces pour 100 occupants</i></li> </ul> Ou :	<i>Recensement (INS)</i>	<i>secteur statistique</i>	<i>décennale</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nombre total de pièces des logements</i></li> </ul>	<i>Recensement (INS)</i>	<i>secteur statistique</i>	<i>décennale</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nombre total d'occupants</i></li> </ul>	<i>Recensement (INS)</i>	<i>secteur statistique</i>	<i>décennale</i>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*Définition de l'INS de ce que l'on entend par « pièce »*

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

<b>Indicateur 1.1.1.2 (a)</b>	<b><i>Rapport entre le prix moyen du foncier et le revenu moyen des ménages</i></b>
<b>Finalité 1</b>	<i>Répondre aux besoins fondamentaux</i>
<b>Objectif 1.1</b>	<i>Répondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement</i>
<b>Critère 1.1.1</b>	<i>Adaptation de l'offre en logement aux besoins de la population</i>
<b>Sous-critère 1.1.1.2</b>	<i>Réponse aux possibilités financières des ménages</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *indicateur d'état présentant le rapport entre les caractéristiques financières de l'offre (prix moyen des terrains à bâtir) et celles de la demande (revenu moyen des ménages)*

**Problématique couverte :** *évaluation de la satisfaction des besoins par l'offre (accès des ménages à l'immobilier)*

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par commune  
*Rapport entre le prix moyen du foncier et le revenu moyen des ménages*

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *commune*

**Fréquence de mise à jour :** *3 ans*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*Prix moyen du foncier par commune (= prix moyen des terrains à bâtir : prix total des ventes / nombre total de lots vendus par commune) divisé par le revenu moyen des ménages par commune (= revenu moyen par déclaration)*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Nombre de lots des terrains à bâtir (ventes publiques et ventes de gré à gré)</i></li> <li><i>Prix des terrains à bâtir (ventes publiques et ventes de gré à gré)</i></li> <li><i>Revenu moyen par déclaration</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>INS : Statistiques financières - Ventes de biens immobiliers</i></li> <li><i>INS : Statistiques financières - Ventes de biens immobiliers</i></li> <li><i>INS : Niveau de vie - Statistique fiscale des revenus</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>commune</i></li> <li><i>commune</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>annuelle</i></li> <li><i>annuelle</i></li> </ul>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

<b>Indicateur 1.1.1.2 (b)</b>	<i>Prix moyen de l'immobilier dans la commune par rapport au prix moyen de l'immobilier wallon</i>
<b>Finalité 1</b>	<i>Répondre aux besoins fondamentaux</i>
<b>Objectif 1.1</b>	<i>Répondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement</i>
<b>Critère 1.1.1</b>	<i>Adaptation de l'offre en logement aux besoins de la population</i>
<b>Sous-critère 1.1.1.2</b>	<i>Réponse aux possibilités financières des ménages</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *indicateur d'état relatif du prix de l'immobilier, présentant le rapport entre le prix moyen des maisons dans la commune et celui pour la Wallonie*

**Problématique couverte :** *évaluation de la satisfaction des besoins par l'offre (accès des ménages à l'immobilier)*

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par commune  
*Prix moyen de l'immobilier dans la commune par rapport au prix moyen de l'immobilier wallon*

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *commune*

**Fréquence de mise à jour :** *3 ans*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*Prix moyen de l'immobilier dans la commune (= prix moyen des maisons ordinaires : prix total des ventes / nombre total de ventes par commune) divisé par le prix moyen de l'immobilier en Wallonie (= prix moyen des maisons ordinaires : prix total des ventes / nombre total de ventes)*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Nombre de maisons ordinaires vendues (ventes publiques et ventes de gré à gré)</i></li> <li><i>Prix des ventes des maisons ordinaires (ventes publiques et ventes de gré à gré)</i></li> </ul>	<i>INS : Statistiques financières - Ventes de biens immobiliers</i>	<i>commune</i>	<i>annuelle</i>
	<i>INS : Statistiques financières - Ventes de biens immobiliers</i>	<i>commune</i>	<i>annuelle</i>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

<b>Indicateur 1.1.1.3 (a)</b>	<b>Rapport entre le nombre de logements sociaux locatifs et le nombre de ménages en difficulté</b>
<b>Finalité 1</b>	Répondre aux besoins fondamentaux
<b>Objectif 1.1</b>	Répondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement
<b>Critère 1.1.1</b>	Adaptation de l'offre en logement aux besoins de la population
<b>Sous-critère 1.1.1.3</b>	Réponse aux besoins sociaux

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** indicateur d'état présentant le rapport entre la taille de l'offre (nombre de logements sociaux) et celle de la demande (nombre de ménages en difficulté)

**Problématique couverte :** évaluation de la satisfaction des besoins par l'offre (adaptation de l'offre en logement à la précarisation de la population et aux prix élevés de l'immobilier dans certaines zones)

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par commune  
Rapport entre le nombre de logements sociaux locatifs et le nombre de ménages en difficulté

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** commune

**Fréquence de mise à jour :** 3 ans

#### Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Nombre total de logements sociaux locatifs par commune = nombre de logements du parc de logement social locatif (+ si c'est possible le nombre de logements mis en location gérés par les AIS ?) divisé par :

Nombre de ménages en difficulté par commune = sur base des faibles revenus (prendre les revenus par déclaration inférieurs au seuil de revenus pour l'accès au logement social) + de l'absence de déclaration (= le nombre de ménages dans la commune moins le nombre de ménages ayant déclaré revenus) et pondéré par le niveau moyen de l'immobilier dans la commune.

Le niveau moyen de l'immobilier dans la commune = prix moyen des maisons ordinaires dans la commune (prix des ventes / nombre de maisons ordinaires vendues) / prix moyen des maisons ordinaires pour la Wallonie (prix des ventes / nombre de maisons ordinaires vendues)

Donnée(s) nécessaire(s) :	Origine des données :	Echelle des données :	Mise à jour des données :
• Nombre de logements sociaux locatifs + nombre de logements locatifs des AIS	Société Wallonne du Logement (SWL) et DGATLP (?)	commune	...
• Revenus par déclaration et nombre de déclarations de revenu	INS : Niveau de vie – Statistique fiscale des revenus	commune	annuelle
• Nombre de ménages	INS : Population et ménages	commune	annuelle
• Nombre de maisons ordinaires (ventes publiques et ventes de gré à gré)	INS : Statistiques financières – Ventes immobilières	commune	annuelle
• Prix des maisons ordinaires (ventes publiques et ventes de gré à gré)	INS : Statistiques financières – Ventes immobilières	commune	annuelle

#### Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

NB : actuellement la base de données SWL des logements sociaux par commune n'est pas remise à jour systématiquement => dernière mise à jour : liste de 1999

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

<b>Indicateur 1.1.1.3 (b)</b>	<b><i>Part des logements sociaux créés au cours des 5 dernières années dans l'ensemble du parc de logement social</i></b>
<b>Finalité 1</b>	<i>Répondre aux besoins fondamentaux</i>
<b>Objectif 1.1</b>	<i>Répondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement</i>
<b>Critère 1.1.1</b>	<i>Adaptation de l'offre en logement aux besoins de la population</i>
<b>Sous-critère 1.1.1.3</b>	<i>Réponse aux besoins sociaux</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *indicateur de vérification de la réponse, présentant le nombre de logements créés récemment par rapport au parc de logement total*

**Problématique couverte :** *évaluation de la satisfaction des besoins par l'offre (adaptation de l'offre en logement à la précarisation de la population et aux prix élevés de l'immobilier dans certaines zones)*

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par commune  
*Part des logements sociaux créés au cours des 5 dernières années dans l'ensemble du parc de logement social*

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *commune*

**Fréquence de mise à jour :** *3 ans*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*Nombre de nouveaux logements sociaux créés au cours des 5 dernières années par commune*  
*divisé par*

*Nombre total de logements sociaux de la dernière année dans la commune*

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- *Nombre de nouveaux logements sociaux*
- *Nombre de logements sociaux total*

**Origine des données :**

*Société Wallonne de logement*  
*Société Wallonne de logement*

**Echelle des données :**

*commune ? sinon province*  
*commune ? sinon province*

**Mise à jour des données :**

*? et annuelle pour province*  
*? et annuelle pour province*

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*NB : actuellement la base de données SWL des logements sociaux par commune n'est pas remise à jour systématiquement => dernière mise à jour : liste de 1999*

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

<b>Indicateur 1.1.1.4</b>	<b>Nombre de lits des maisons de repos et résidences-services pour 100 habitants de 75 ans et +</b>
<b>Finalité 1</b>	Répondre aux besoins fondamentaux
<b>Objectif 1.1</b>	Répondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement
<b>Critère 1.1.1</b>	Adaptation de l'offre en logement aux besoins de la population
<b>Sous-critère 1.1.1.4</b>	Réponse aux besoins spécifiques des personnes âgées

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** indicateur d'état présentant le rapport entre la taille de l'offre (capacité des logements spécifiques pour personnes âgées) et celle de la demande (nombre de personnes âgées)

**Problématique couverte :** évaluation de la satisfaction des besoins par l'offre (adaptation de l'offre en logement au vieillissement de la population et à la perte d'autonomie)

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par commune (et par bassin de vie ?)  
Nombre de lits des maisons de repos et résidences-services pour 100 habitants de 75 ans et +

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** commune (et si possible bassin de vie ?)

**Fréquence de mise à jour :** 3 ans

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

Nombre de lits des maisons de repos + nombre de lits des résidences-services par commune  
divisé par

Nombre d'habitants de 75 ans et + par commune

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- Nombre de lits des maisons de repos et résidences-services
- Nombre de personnes de 75 ans et +

**Origine des données :**

Région Wallonne – DGASS  
INS : Statistiques de population et des ménages

**Echelle des données :**

adresse -> commune  
commune

**Mise à jour des données :**

annuelle  
annuelle

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

- Remarque importante : si les logements spécifiques constituent une des réponses au vieillissement de la population et à la perte d'autonomie consécutive, ils ne sont pas et ne doivent pas constituer la seule réponse (cf. le logement individuel = « rester chez soi » + services d'aides et de soins à domicile).

- Limite de l'échelle communale et intérêt d'utiliser une échelle complémentaire : les personnes âgées déménageant dans une maison de repos ou dans une résidence-service ne vont pas nécessairement s'installer dans la commune de leur résidence. L'offre et la demande devraient être mesurés dans des unités de territoire cohérentes plus vastes, tels que les bassins de vie.

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

<b>Indicateur 1.1.2.1</b>	<b>Taille moyenne des parcelles de terrains à bâtir vendues</b>
<b>Finalité 1</b>	<i>Répondre aux besoins fondamentaux</i>
<b>Objectif 1.1</b>	<i>Répondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement</i>
<b>Critère 1.1.2</b>	<i>Adaptation de l'offre en logement aux exigences d'aménagement du territoire</i>
<b>Sous-critère 1.1.2.1</b>	<i>Gestion parcimonieuse du sol</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *indicateur d'état de la taille des terrains à bâtir vendus, vérifiant la gestion parcimonieuse du sol*

**Problématique couverte :** *gestion parcimonieuse du sol*

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par commune  
*Taille moyenne des parcelles de terrains à bâtir vendues*

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *commune*

**Fréquence de mise à jour :** *3 ans*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*Taille moyenne des parcelles vendues = superficie / nombre de lots des terrains à bâtir vendus*

*NB : Pour la stabilité des données par commune, prendre les données sur les 3 dernières années*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Nombre de lots de terrains à bâtir (ventes publiques et ventes de gré à gré)</i></li> <li><i>Superficie des terrains à bâtir (ventes publiques et ventes de gré à gré)</i></li> </ul>	<i>INS : Statistiques financières</i> <i>– Ventes de biens immobiliers</i>	<i>commune</i>	<i>annuelle</i>
	<i>INS : Statistiques financières</i> <i>– Ventes de biens immobiliers</i>	<i>commune</i>	<i>annuelle</i>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*Indicateur proposé en attendant la possibilité de réaliser l'indicateur 1.1.2.1 (b) utilisant les données de mise à jour du PLI et cernant plus précisément la problématique. Dans ce cas-ci, la taille des terrains vendus sert à approcher la taille des terrains mis en œuvre pour la fonction résidentielle.*

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

<b>Indicateur 1.1.2.2</b>	<i>Etat relatif du confort dans les quartiers dégradés des régions urbaines wallonnes par rapport à la moyenne wallonne</i>
<b>Finalité 1</b>	<i>Répondre aux besoins fondamentaux</i>
<b>Objectif 1.1</b>	<i>Répondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement</i>
<b>Critère 1.1.2</b>	<i>Adaptation de l'offre en logement aux exigences d'aménagement du territoire</i>
<b>Sous-critère 1.1.2.2</b>	<i>Amélioration du parc des logements, prioritairement dans les quartiers dégradés</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *indicateur synthétique d'état du confort des logements, dans et en dehors des quartiers dégradés*

**Problématique couverte :** *gestion parcimonieuse du sol et structuration de l'espace*

### Représentation de l'indicateur :

= 2 indicateurs synthétiques : dans les quartiers dégradés et hors de ces quartiers  
*Etat relatif du confort dans les quartiers dégradés des régions urbaines wallonnes par rapport à la moyenne wallonne*

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *Wallonie*

**Fréquence de mise à jour :** *3 ans*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*Cotation des quartiers (= secteurs statistiques) sur base de la 1<sup>ère</sup> composante principale de l'étude existante « Structure sociales et quartiers en difficulté » (Politique des Grandes Villes, KUL et ULB) – cf. p. 21=> quartiers dégradés  
 Etat relatif du confort = part de l'absence de confort + petit confort dans le secteur / part de l'absence de confort + petit confort pour la Wallonie*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Niveau de confort des logements : sans petit confort + petit confort</i></li> <li><i>Quartiers dégradés des régions urbaines</i></li> </ul>	<i>Recensement</i>  <i>Etude « Structure sociale et quartiers en difficulté »</i>	<i>secteur statistique</i> <i>secteur statistique</i> <i>secteur statistique</i>	<i>annuelle</i> <i>décennale</i> <i>-</i> <i>(ou décennale)</i>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*- Le confort est un des éléments de l'état du logement. Un second élément important est la salubrité du logement : il n'existe pas de données statistiques exhaustives et spatialisables de l'état de salubrité. L'indicateur proposé ne cerne donc que partiellement la problématique.*

*+ définitions de l'INS de ce que l'on entend par « absence de petit confort » et « petit confort »*

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

Indicateur 1.1.2.3 (a)	Indices de dispersion spatiale relative des nouveaux logements
Finalité 1	Répondre aux besoins fondamentaux
Objectif 1.1	Répondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement
Critère 1.1.2	Adaptation de l'offre en logement aux exigences d'aménagement du territoire
Sous-critère 1.1.2.3	Implantation des logements dans les noyaux centraux

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** indicateur synthétique de vérification de l'implantation adéquate des nouveaux logements (si indicateur > 1 = concentration des logements ; si indicateur < 1 = dispersion des logements)

**Problématique couverte :** gestion parcimonieuse du sol et structuration de l'espace

### Représentation de l'indicateur :

= 6 indicateurs synthétiques : par province et pour la Wallonie  
*Indice de dispersion relative des nouveaux logements*

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** province + Wallonie

**Fréquence de mise à jour :** annuelle

#### Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Pour l'indicateur wallon :

Somme de (la part des logements construits dans la commune dans le total des logements construits en Wallonie x la densité de population de la commune) pour l'ensemble des communes wallonnes  
 divisée par :

Somme de (la part de la population dans la commune dans le total de la population de Wallonie x la densité de population de la commune) pour l'ensemble des communes wallonnes

Pour l'indicateur par province : remplacer « Wallonie » par « province » => 5 indicateurs

Donnée(s) nécessaire(s) :	Origine des données :	Echelle des données :	Mise à jour des données :
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de logements (in : constructions nouvelles et reconstructions totales de bâtiments résidentiels réellement commencées)</li> <li>Nombre de population</li> <li>Densité de population</li> </ul>	INS : Statistique de la construction et du logement  INS : population et ménages INS : population et ménages	commune  commune commune	annuelle  annuelle annuelle

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

<b>Indicateur 1.1.2.3 (b)</b>	<i>Evolution de la population dans les noyaux d'habitat et pôles wallons</i>
<b>Finalité 1</b>	<i>Répondre aux besoins fondamentaux</i>
<b>Objectif 1.1</b>	<i>Répondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement</i>
<b>Critère 1.1.2</b>	<i>Adaptation de l'offre en logement aux exigences d'aménagement du territoire</i>
<b>Sous-critère 1.1.2.3</b>	<i>Implantation des logements dans les noyaux centraux</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *indicateur synthétique de vérification de l'implantation adéquate des nouveaux logements*

**Problématique couverte :** *gestion parcimonieuse du sol et structuration de l'espace*

### Représentation de l'indicateur :

= 3 indicateurs synthétiques : hors des noyaux d'habitat, dans les noyaux d'habitat, dans les pôles  
*Evolution de la population dans les noyaux d'habitat et dans les pôles wallons*

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *regroupement de secteurs statistiques (noyaux d'habitat et pôles)*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- *Nombre de population*
- *Noyaux d'habitat et pôles wallons*

**Origine des données :**

*INS : population et ménages  
 Région Wallonne – carte  
 DGATLP*

**Echelle des données :**

*secteur statistique  
 Regroupements de  
 secteurs statistiques*

**Mise à jour des données :**

*annuelle*

-

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*Indicateur utilisant l'évolution de la population pour apprécier l'évolution des logements dans les noyaux d'habitat et les pôles wallons en attendant la possibilité de réaliser l'indicateur 1.1.2.3 (c) qui dépend de données de mise à jour du PLI*

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

### **1.3 PRESENTATION DE L'OBJECTIF 1.2 : « REpondre aux besoins sociaux, en équipements et services »**

Cet objectif a été décomposé en une série de 6 critères qui traitent chacun d'un aspect particulier des besoins fondamentaux liés aux équipements et services:

- L'accueil de la petite enfance
- L'enseignement
- La santé
- Les loisirs
- Les services à la population
- Le commerce de proximité

Au travers des indicateurs proposés, nous avons tenté d'éclairer ces thématiques sous l'aspect de l'accessibilité, de la répartition sur le territoire, de l'adéquation entre l'offre en infrastructure ou en services et une demande estimée, etc.

Les indicateurs concernent les loisirs et les services publics n'étant pas pleinement aboutis, ils n'apparaîtront pas ici ; néanmoins les pistes de réflexion en cours nous conduisent à proposer des mesures du rayonnement des pôles du SDER dans ces secteurs d'activité. Cette proposition sera débattue en septembre.

Indicateur 1.2.1.1 (a)	Taux de couverture par bassin de vie
Finalité 1	Répondre aux besoins fondamentaux
Objectif 1.2	Répondre aux besoins sociaux en équipements et services
Critère 1.2.1	Accueil de la petite enfance
Sous-critère 1.2.1.1	Estimation du rapport entre l'offre de places disponibles et la demande

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *indicateur d'état exprimant le rapport entre l'offre et la demande*

**Problématique couverte :** *évaluation de la satisfaction des besoins d'accueil de la petite enfance par l'offre en places disponibles*

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par bassin de vie

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *bassin de vie*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*Nombre d'E.T.P.en places disponibles (tous modes de garde confondus) / (nombre de naissances\* 2,5)*

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- *Nombre de places disponibles (ETP)*
- *Nombre de naissances*

**Origine des données :**

*ONE et CF  
INS*

**Echelle des données :**

*commune*

**Mise à jour des données:**

*annuelle*

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*Cet indicateur est celui utilisé depuis des années par l'O.N.E. Le taux de couverture est un repère permettant les comparaisons géographiques et dans le temps. Il ne tient cependant pas compte de facteurs tels que l'importance du travail féminin, la dynamique de l'initiative locale en matière de petite enfance, le % de familles monoparentales, la disponibilité des grands-parents, le champ d'action plus ou moins grand des structures d'accueil, la mobilité géographique des populations, etc.*

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

<b>Indicateur 1.2.2.1</b>	<i>Répartition des anciennes communes qui disposent d'au moins une école fondamentale</i>
<b>Finalité 1</b>	<i>Répondre aux besoins fondamentaux</i>
<b>Objectif 1.2</b>	<i>Répondre aux besoins sociaux en équipements et services</i>
<b>Critère 1.2.2</b>	<i>Accessibilité à l'école</i>
<b>Sous-critère 1.2.2.1</b>	<i>Accessibilité à l'école fondamentale</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *cet indicateur exprime (à un niveau plus fin que la commune) l'offre en infrastructure scolaire du fondamental*

**Problématique couverte :** *qualité du maillage des implantations scolaires, localisation préférentielle par réseau d'enseignement*

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par ancienne commune

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *ancienne commune*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*- Recensement des écoles fondamentales et localisation.*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données:</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Adresses des écoles de niveau fondamental</i></li> </ul>	<i>CF et CG</i>	<i>Découpage postal</i>	<i>annuelle</i>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*Cet indicateur ne tient pas compte de la population concernée (c'est-à-dire en âge de scolarité fondamentale) car la capacité des écoles (nombre d'élèves) n'est pas divulguée. Une seule école peut couvrir les besoins d'une population importante. A l'inverse, parce qu'issues de réseaux différents, plusieurs écoles peuvent se côtoyer de près et couvrir un territoire relativement étroit. Il ne faut pas oublier que - quelle que soient leur taille - les écoles jouent un rôle polarisateur et social significatifs (en particulier dans les milieux ruraux), ce qui relativise quelque peu la vision fonctionnaliste du rapport strict entre l'offre et la demande.*

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

<b>Indicateur 1.2.2.2 (a)</b>	<i>Estimation du temps de déplacement domicile / école secondaire</i>
<b>Finalité 1</b>	<i>Répondre aux besoins fondamentaux</i>
<b>Objectif 1.2</b>	<i>Répondre aux besoins sociaux en équipements et services</i>
<b>Critère 1.2.2</b>	<i>Accessibilité à l'école</i>
<b>Sous-critère 1.2.2.2</b>	<i>Accessibilité à l'école secondaire</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *indicateur d'état exprimant un temps moyen de déplacement par commune*

**Problématique couverte :** *qualité du maillage des implantations scolaires, longueur du déplacement domicile / école secondaire*

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par commune

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *commune*

**Fréquence de mise à jour :** *décennale*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :** *temps moyen de déplacement pour n élèves en âge d'être à l'école secondaire de chaque commune :  $\sum_{i=1}^n [(Durée \text{ du trajet aller} + durée \text{ du trajet retour}) / 2] / n$*

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

*Durée du trajet aller et retour (variable Q10E)*

**Origine des données :**

*Recensement 91 (et plus tard 2001)*

**Echelle des données :**

*Commune*

**Mise à jour des données:**

*Décennale*

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*Certains élèves vont en internat pour des questions d'accessibilité (déplacements trop long domicile/école). Ce type de réponse à la distance n'apparaît pas dans cette carte.*

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

<b>Indicateur 1.2.2.2 (b)</b>	<i>Part des enfants qui utilisent les modes alternatifs à l'auto : à pied, en vélo et par transports en commun</i>
<b>Finalité 1</b>	<i>Répondre aux besoins fondamentaux</i>
<b>Objectif 1.2</b>	<i>Répondre aux besoins sociaux en équipements et services</i>
<b>Critère 1.2.2</b>	<i>Etablissements scolaires</i>
<b>Sous-critère 1.2.2.2</b>	<i>Accessibilité à l'école secondaire</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *indicateur d'état qui exprime l'utilisation relative des modes de déplacement autres que l'auto*  
**Problématique couverte :** *mobilité, modes alternatifs à l'auto*

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par commune

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *commune*

**Fréquence de mise à jour :** *décennale*

#### Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul

*$x/n + y/n + z/n = 1$  (ou  $x, y, z =$  déplacements par autres moyens que l'auto : à pied, à vélo, en bus)*

#### Donnée(s) nécessaire(s) :

*Moyen de transport utilisé pour se rendre à l'école (variable Q10D)*

#### Origine des données :

*Recensement 91 (et plus tard 2001)*

#### Echelle des données :

*Commune*

#### Mise à jour des données:

*Décennale*

#### Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

*Pour les élèves qui vont en internat, il est difficile d'interpréter la réponse du recensement : se rapporte-t-elle au déplacement quotidien ou hebdomadaire ?*

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

<b>Indicateur 1.2.3.1</b>	<b>Indice comparatif de mortalité</b>
<b>Finalité 1</b>	Répondre aux besoins fondamentaux
<b>Objectif 1.2</b>	Répondre aux besoins sociaux en équipements et services
<b>Critère 1.2.3</b>	Amélioration de la santé
<b>Sous-critère 1.2.3.1</b>	Estimation de l'état de santé général de la population

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** indicateur d'état qui exprime le rapport entre la mortalité observée et la mortalité attendue d'après la moyenne régionale et la structure d'âge sur une commune. Au plus on s'éloigne de la valeur 1, au plus on s'éloigne de la mortalité attendue

**Problématique couverte :** aperçu synthétique de l'état de santé de la population

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par commune (distinction homme-femme)

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** commune

**Fréquence de mise à jour :** annuelle

#### Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul

Calcul du taux de mortalité (TM) moyen pour la R.W. par structure d'âge : [nbre décès / nbre hab] par classes d'âge

Ensuite, calcul de la mortalité attendue par commune par classe d'âge :  $[n(\text{habitants})_{cl. \text{âges}} \cdot TM_{cl. \text{âges}}]$

Somme sur toutes les classes d'âges = mortalité attendue sur la commune sur une année

Mortalité observée / mortalité attendue = indice comparatif de mortalité

#### Donnée(s) nécessaire(s) :

Structure d'âge des communes  
Nombre de décès par commune et par an

#### Origine des données :

Statistiques démographiques  
INS

#### Echelle des données :

Commune

#### Mise à jour des données:

Annuelle

#### Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Il s'agit d'une approche globale de la problématique de la santé. Des cas de sur ou de sous-mortalité prononcés ne doivent pas d'emblée être corrélés avec la situation des équipements et services. Cet indicateur joue le rôle d'avertisseur. Il appartient aux politiques sectorielles d'identifier les raisons de ces disparités. Celles-ci peuvent être très variées (niveau d'instruction, alimentation, revenus, etc.) Par ailleurs, cet indicateur se calcule sur des nombres parfois petits, ce qui risque d'augmenter les aléas.

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

<b>Indicateur 1.2.3.2</b>	<i>Part des plus de 60 ans dans la population</i>
<b>Finalité 1</b>	<i>Répondre aux besoins fondamentaux</i>
<b>Objectif 1.2</b>	<i>Répondre aux besoins sociaux en équipements et services</i>
<b>Critère 1.2.3</b>	<i>Amélioration de la santé</i>
<b>Sous-critère 1.2.3.2</b>	<i>Estimation des besoins futurs</i>

#### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *indicateur de pression exprimant la part des résidents de plus de 60 ans*

**Problématique couverte :** *localisation des régions où les besoins médicaux risquent d'être renforcés d'ici quelques années*

#### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par commune

#### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *commune*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*Part des + de 60ans/ population totale*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données:</b>
<i>Structure d'âge des communes</i>	<i>Statistiques démographiques INS</i>	<i>Commune</i>	<i>Annuelle</i>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*Cet indicateur sera intéressant également d'un point de vue dynamique, afin de voir si la localisation préférentielle des personnes âgées se maintient au fil des ans. L'interprétation de cet indicateur gagnera à être complétée par les indicateurs sur l'offre médicale.*

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

<b>Indicateur 1.2.3.3 (a)</b>	<i>Nombre de médecins généralistes au lieu de travail par bassin de vie</i>
<b>Finalité 1</b>	<i>Répondre aux besoins fondamentaux</i>
<b>Objectif 1.2</b>	<i>Répondre aux besoins sociaux en équipements et services</i>
<b>Critère 1.2.3</b>	<i>Amélioration de la santé</i>
<b>Sous-critère 1.2.3.3</b>	<i>Aperçu de l'offre médicale de première et deuxième ligne</i>

#### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *indicateur d'état exprimant le nombre de médecins généralistes par bassin de vie*

**Problématique couverte :** *mesurer l'importance de l'offre médicale de première ligne*

#### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par bassin de vie

#### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *bassin de vie*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

#### Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

*Nombre d'ETP médecins et généralistes par bassin de vie. Réduction pour 10.000 habitants.*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données:</b>
<i>Nombre d'ETP médecins généralistes et spécialistes</i>	<i>BD SESA (école santé publique UCL)</i>	<i>Commune</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Population communale</i>	<i>Statistiques INS</i>		

#### Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

*Le recours à un médecin outrepassé les limites communales, ce qui explique le choix de la superficie (bassin de vie). Une partie des habitants résidant aux marges de ces bassins de vie aura potentiellement recours à un médecin exerçant sur un autre bassin de vie, mais cette proportion sera considérée comme négligeable vu les effectifs de population concernés.*

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

<b>Indicateur 1.2.3.3 (b)</b>	<i>Nombre de médecins spécialistes au lieu de travail par bassin de vie</i>
<b>Finalité 1</b>	<i>Répondre aux besoins fondamentaux</i>
<b>Objectif 1.2</b>	<i>Répondre aux besoins sociaux en équipements et services</i>
<b>Critère 1.2.3</b>	<i>Amélioration de la santé</i>
<b>Sous-critère 1.2.3.3</b>	<i>Aperçu de l'offre médicale de première et deuxième ligne</i>

#### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *indicateur d'état exprimant le nombre de médecins spécialistes par bassin de vie*

**Problématique couverte :** *mesurer l'importance de l'offre médicale de deuxième ligne*

#### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par bassin de vie

#### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *bassin de vie*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

#### Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

*Nombre d'ETP médecins spécialistes par bassin de vie. Réduction pour 10.000 habitants.*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données:</b>
<i>Nombre d'ETP médecins spécialistes</i>	<i>BD SESA (école santé publique UCL)</i>	<i>Commune</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Population communale</i>	<i>Statistiques INS</i>		

#### Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

*Le recours à un médecin outrepassé les limites communales, ce qui explique le choix de la superficie (bassin de vie). Une partie des habitants résidant aux marges de ces bassins de vie aura potentiellement recours à un médecin exerçant sur un autre bassin de vie, mais cette proportion sera considérée comme négligeable vu les effectifs de population concernés.*

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

<b>Indicateur 1.2.3.4</b>	<i>Nombre de lits pour 1.000 habitants par bassin de vie</i>
<b>Finalité 1</b>	<i>Répondre aux besoins fondamentaux</i>
<b>Objectif 1.2</b>	<i>Répondre aux besoins sociaux en équipements et services</i>
<b>Critère 1.2.3</b>	<i>Amélioration de la santé</i>
<b>Sous-critère 1.2.3.4</b>	<i>Aperçu de l'offre médicale de troisième ligne</i>

#### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *indicateur de réponse exprimant le nombre de lits d'hôpitaux disponibles par bassin de vie*

**Problématique couverte :** *mesurer l'importance de l'offre médicale de troisième ligne*

#### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par bassin de vie

#### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *bassin de vie*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*[Nombre le lits par hôpital / nombre d'habitants par bassin de vie]. Réduction pour 10.000 habitants*

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

*Nombre de lits*

*Population communale*

**Origine des données :**

*B.D. RW (site Internet)*

*Statistiques INS*

**Echelle des données :**

*Commune*

**Mise à jour des**

**données:**

*Annuelle*

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*Le recrutement des hôpitaux, selon les circonstances et le type d'intervention, outrepassé parfois le bassin de vie.*

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

<b>Indicateur 1.2.6.1</b>	<i>Hierarchie des villes sur base de leur équipement commercial</i>
<b>Finalité 1</b>	<i>Répondre aux besoins fondamentaux</i>
<b>Objectif 1.2</b>	<i>Répondre aux besoins sociaux en équipements et services</i>
<b>Critère 1.2.6</b>	<i>Accessibilité aux commerces</i>
<b>Sous-critère 1.2.6.1</b>	<i>Comparaison entre les pôles structurants du SDER et les pôles commerciaux</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *indicateur d'état exprimant l'état de l'équipement commercial des villes wallonnes*

**Problématique couverte :** *le SDER a défini une série de pôles. Il s'agit ici d'étudier l'équipement commercial de ces pôles, et de comparer la hiérarchie qui s'en dégage avec celle du SDER.*

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par commune

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *commune*

**Fréquence de mise à jour :** *4 ou 5 ans*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*Nombre d'emploi dans le secteur d'activité commerciale par commune = (nombre de salariés par secteur + nombre d'indépendants \* 1.5) ; regroupement de certains types d'activité ; part respective par type d'activité ; classement des communes en fonction de leur niveau d'équipement ; établissement d'une hiérarchie*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données:</b>
<i>Nombre de salariés par secteur NACE</i>	<i>ONSS (INS)</i>	<i>Commune</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Nombre d'indépendants</i>	<i>TVA</i>		

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*Il convient de considérer plusieurs catégories de commerces, par exemple selon le niveau de la hiérarchie commerciale dont ils sont caractéristiques ou la fréquence de recours (courant, semi-courant, exceptionnel ...)*

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

#### **1.4 PRESENTATION DE L'OBJECTIF 1.3 : « AMELIORER LA SECURITE DU CADRE DE VIE »**

Deux options au sein de l'objectif « Répondre aux besoins primordiaux » du SDER sont ici concernées : « protéger la population contre les risques naturels et technologiques » et « assurer un cadre de vie épanouissant ».

La politique préventive en matière de sécurité du cadre de vie, visant à « protéger la population contre les risques naturels et technologiques » est centrale.

L'objectif porte sur les problématiques suivantes :

- La prévention des dégâts liés aux inondations ;
- La prévention des dégâts liés aux autres risques naturels et contraintes géotechniques (zones de risques d'éboulement et de glissements de terrains, d'effondrements karstiques et miniers, zones de fortes pentes,...) ;
- L'adéquation de la localisation des activités dangereuses par rapport à l'habitat, et en particulier des entreprises dites SEVESO ;
- L'amélioration de la sécurité de la population (sécurité des usagers les plus faibles dans les zones de trafic intense, sécurité des habitants au travers une bonne conception des espaces habités).

Indicateur 1.3.1	<i>Communes sinistrées par inondation</i>
Finalité 1	<i>Répondre aux besoins fondamentaux</i>
Objectif 1.3	<i>Améliorer la sécurité du cadre de vie</i>
Critère 1.3.1	<i>Prévenir les dégâts liés aux inondations</i>
Sous-critère 1.3.1.1	-

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

Description de l'indicateur : *étendue géographique des calamités de type inondation reconnues par AR*

Problématique couverte : *limiter le risque de crues et l'urbanisation des zones à risque*

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par commune et par sous-bassin hydrographique  
*Communes sinistrées par les inondations*

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

Echelle spatiale : commune et sous-bassin hydrographique

Fréquence de mise à jour :

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

*Nombre de reconnaissances par commune pour la période considérée (35 ans)*

Donnée(s) nécessaire(s) :

*F. Van Dijk DGATLP (si accord du Ministre)*

Origine des données :

*Service public fédéral  
intérieur*

Echelle des données :

Commune

Mise à jour des données :

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

*Sous estimation du phénomène puisque seules les zones reconnues par AR sont concernées*

*Indicateur proposé en attendant la cartographie des zones inondables (qui ne sera pas disponible avant plusieurs années).  
Indicateur simple mais utile pour les communes et l'aménagement du territoire. Les données sont ventilées en inondations hivernales et inondations estivales.*

*Le recueil des données pour les 35 dernières années permet de mettre en évidence les « points noirs » c'est-à-dire les lieux où les travaux de prévention et protection sont les plus urgents.*

**Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003**

Indicateur 1.3.2	Zones à risque urbanisables
Finalité 1	Répondre aux besoins fondamentaux
Objectif 1.3	Améliorer la sécurité du cadre de vie
Critère 1.3.2	Prévenir les dégâts liés aux autres risques naturels et contraintes géotechniques majeures
Sous-critère 1.3.2.1	-

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

Description de l'indicateur :

Problématique couverte : limiter l'urbanisation des zones à risque

Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par commune  
Zones à risque urbanisables

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

Echelle spatiale : commune

Fréquence de mise à jour :

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Rapport entre la superficie des zones à risque et la superficie des zones urbanisables

Donnée(s) nécessaire(s) :

Cartographie des zones à risque par type de risque  
Plans de secteurs

Origine des données :

DGATLP

Echelle des données :

1/10000  
1/25000

Mise à jour des données :

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Les données ne sont pas disponibles pour tous les types de risques

Indicateur proposé en attendant la cartographie des zones non constructibles ou avec limitation de construction et les données du PLI

Dernière mise à jour de la fiche : 01-08-2003

## 2. FINALITE 2 « CONTRIBUTER À LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DE RICHESSES AFIN D'AMÉLIORER LA COHÉSION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE »

La finalité 2 du TBDT couvre le dessein suivant : « contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion sociale et économique ». Deux préoccupations essentielles sont au coeur de cette finalité: la production durable de richesses et la répartition de ces richesses. Elles forment les deux piliers de notre structure qui est articulée autour de deux grands objectifs complémentaires:

- Assurer la croissance de la production de richesses (objectif 2.1) et
- Tendre vers une répartition plus équitable des richesses (objectif 2.2).

La finalité 2 s'inscrit dans le cadre de l'objectif V du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), « contribuer à la création d'emplois et de richesses ». Selon le SDER, « la participation de l'aménagement du territoire à la création des richesses collectives doit [...] se concevoir en référence au principe de cohésion économique et sociale ; elle doit également, dans un souci de développement durable, prendre en compte le long terme et les besoins futurs » (p. 122).

La structuration de cette partie du TBDT, dévolue aux aspects socio-économiques, s'appuie principalement sur des outils émanant de la politique régionale wallonne, mais aussi sur les stratégies nationales de politique économique et sociale, qui sont elles-mêmes soumises de plus en plus aux lignes directrices européennes en la matière. C'est donc principalement à ces trois niveaux stratégiques imbriqués que sont rattachés nos objectifs et critères.

### 2.1 PRESENTATION DE L'OBJECTIF 2.1 : ASSURER LA CROISSANCE DE LA PRODUCTION DE RICHESSES

Assurer la croissance de la production de richesses, au sein de l'espace qui nous préoccupe, la Wallonie, n'est autre que veiller à garantir les conditions de la croissance régionale de façon durable. C'est en substance, le but même de l'objectif V du SDER qui traduit précisément la volonté inscrite dans l'article 1<sup>er</sup> du CWATUP de rencontrer « de manière durable les besoins économiques [...] de la collectivité ».

Il s'agit ici tout d'abord, de mettre en évidence la distribution spatiale des activités économiques, à travers leur localisation (critère 2.1.1) et de suivre l'évolution des formes spatiales qui caractérisent leur structure (critère 2.1.2). En effet, comme le souligne B. Mérenne-Schoumaker <sup>1</sup>, la distribution des activités économiques permet, « de traduire la localisation dans l'espace des activités et d'en mettre en évidence la répartition, c'est-à-dire les formes spatiales qui en découlent : concentration, dispersions, spécialisations ». Enfin, une place de choix se doit d'être réservée au moteur de la croissance que constitue le capital humain, car il s'agit avant tout d'assurer la consolidation future de la croissance régionale qui ne peut s'entendre sans amélioration de la productivité du facteur travail (critère 2.1.3).

---

<sup>1</sup> B. Mérenne-Schoumaker, 2002, La localisation des industries Enjeux et dynamiques, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p25

<b>Indicateur 2.1.1.1 (a)</b>	<i>Evolution des surfaces occupées par les bâtiments à finalité économique et leur répartition par catégorie cadastrale</i>
<b>Finalité 2</b>	<i>Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion économique et sociale</i>
<b>Objectif 2.1</b>	<i>Assurer la croissance de la production de richesses</i>
<b>Critère 2.1.1</b>	<i>Localisation des activités économiques</i>
<b>Sous-critère 2.1.1.1</b>	<i>Occupation du sol</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** évolution des superficies allouées aux activités économiques dans leur ensemble (ateliers industriels, bâtiments de stockage, bâtiments de commerce et bureaux) entre  $t_0$  et  $t_1$  et part dans le total de chaque catégorie cadastrale en  $t_1$

**Problématique couverte :** traduire la distribution des activités économiques au sein de la RW via la surface occupée

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** bassin d'emploi

**Fréquence de mise à jour :** annuelle

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- superficies occupées en ha. par destination cadastrale en  $t_0$  et en  $t_1$

**Origine des données :**

INS, statistiques d'occupation du sol

**Echelle des données :**

commune

**Mise à jour des données:**

annuelle

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

Dernière année disponible : 2002.

**Dernière mise à jour de la fiche : 29 août 03**

<b>Indicateur 2.1.1.3 (a)</b>	<b>Evolution relative de l'emploi salarié par bassin d'emploi</b>
<b>Finalité 2</b>	<i>Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion économique et sociale</i>
<b>Objectif 2.1</b>	<i>Assurer la croissance de la production de richesses</i>
<b>Critère 2.1.1</b>	<i>Localisation des activités économiques</i>
<b>Sous-critère 2.1.1.3</b>	<i>Dynamique de l'emploi</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *croissance relative de l'emploi salarié global par bassins d'emploi en Région wallonne (RW)*

**Problématique couverte :** *traduire la distribution des activités économiques au sein de la RW via l'emploi*

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par bassin d'emploi

*Taux de croissance des postes de travail salarié dans les différents bassins d'emploi wallons entre 1993 et 2001*

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *bassin d'emploi primaire*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*rapport entre l'évolution du nombre de postes de travail salarié entre  $t_0$  et  $t_1$  (en nombres absolus) et le nombre de postes de départ ( $t_0$ )*

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- nombre de postes de travail salarié par commune en  $t_0$  et en  $t_1$*
- délimitation des bassins d'emploi*

**Origine des données :**

*ONSS (statistique décentralisée)  
SES*

**Echelle des données :**

*commune*

**Mise à jour des données:**

*trimestrielle*

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*Dernière année disponible : 2001- Année de départ: 1993 (série homogène).*

*Utilisation des données arrêtées au 30 juin de l'année considérée (NB : données au 30/06 disponibles généralement au 15/02 de l'année suivante)*

*Le dénombrement réalisé par l'ONSS s'appuie sur les postes de travail occupés à la fin du trimestre. Lorsqu'un travailleur est occupé auprès de plusieurs employeurs à la fin du trimestre, il sera comptabilisé plusieurs fois, ce qui conduit à une surestimation du nombre de travailleurs occupés.*

**Dernière mise à jour de la fiche : 22 août 03 (indicateur construit)**

<b>Indicateur 2.1.1.3 (b)</b>	<b>Taux de contribution à la croissance de l'emploi salarié</b>
<b>Finalité 2</b>	<i>Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion économique et sociale</i>
<b>Objectif 2.1</b>	<i>Assurer la croissance de la production de richesses</i>
<b>Critère 2.1.1</b>	<i>Localisation des activités économiques</i>
<b>Sous-critère 2.1.1.3</b>	<i>Dynamique de l'emploi</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *contribution de chaque sous territoire (ici bassin d'emploi) à la croissance de l'emploi salarié total en Région Wallonne*

**Problématique couverte :** *traduire la distribution des activités économiques au sein de la RW via l'emploi*

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par bassin d'emploi

*Taux de contribution des bassins d'emploi à la croissance de l'emploi salarié wallon entre 1993 et 2001*

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *bassin d'emploi primaire*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*rapport entre l'évolution du nombre de postes de travail salarié (en nombres absolus) entre  $t_0$  et  $t_1$  dans le bassin  $i$  et l'évolution du nombre de postes de travail salarié (en nombres absolus) entre  $t_0$  et  $t_1$  en RW*

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- *nombre de postes de travail salarié par commune en  $t_0$  et en  $t_1$*
- *délimitation des bassins d'emploi*

**Origine des données :**

*ONSS (statistique décentralisée)  
SES*

**Echelle des données :**

*commune*

**Mise à jour des données:**

*Trimestrielle*

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*Dernière année disponible : 2001- Année de départ: 1993 (série homogène).*

*Utilisation des données arrêtées au 30 juin de l'année considérée (NB : données au 30/06 disponibles généralement au 15/02 de l'année suivante)*

*Le dénombrement réalisé par l'ONSS s'appuie sur les postes de travail occupés à la fin du trimestre. Lorsqu'un travailleur est occupé auprès de plusieurs employeurs à la fin du trimestre, il sera comptabilisé plusieurs fois, ce qui conduit à une surestimation du nombre de travailleurs occupés.*

**Dernière mise à jour de la fiche : 22 août 03 (indicateur construit)**

Indicateur 2.1.1.3 (e)	Indice de localisation de l'emploi
Finalité 2	Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion économique et sociale
Objectif 2.1	Assurer la croissance de la production de richesses
Critère 2.1.1	Localisation des activités économiques
Sous-critère 2.1.1.3	Dynamique de l'emploi

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** part de chaque sous territoire (ici bassin d'emploi majeur) dans l'emploi salarié total en Région Wallonne rapportée au poids de la population résidente dans ce sous territoire dans la population totale wallonne

**Problématique couverte :** traduire la distribution des activités économiques au sein de la RW via l'emploi en fonction de la distribution de population résidente (dynamisme économique des territoires par rapport à la distribution de la population)

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par bassin d'emploi  
Indice de localisation par bassins d'emploi

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** bassin d'emploi majeur

**Fréquence de mise à jour :** annuelle

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

rapport entre la part dans l'emploi total wallon de l'emploi dans un bassin  $i$  et la part dans la population wallonne des résidents dans le bassin  $i$

Donnée(s) nécessaire(s) :	Origine des données :	Echelle des données :	Mise à jour des données:
<ul style="list-style-type: none"> <li>nombre de postes de travail salarié par commune en <math>t_0</math> et en <math>t_1</math></li> <li>population par commune</li> <li>délimitation des bassins d'emploi</li> </ul>	ONSS (statistique décentralisée)  SES	commune	Trimestrielle

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

Dernière année disponible : 2001- Année de départ: 1993 (série homogène).

Utilisation des données arrêtées au 30 juin de l'année considérée (NB : données au 30/06 disponibles généralement au 15/02 de l'année suivante)

Le dénombrement réalisé par l'ONSS s'appuie sur les postes de travail occupés à la fin du trimestre. Lorsqu'un travailleur est occupé auprès de plusieurs employeurs à la fin du trimestre, il sera comptabilisé plusieurs fois, ce qui conduit à une surestimation du nombre de travailleurs occupés.

**Dernière mise à jour de la fiche : 29 août 03**

Indicateur 2.1.2.2 (a)	Répartition sectorielle de l'emploi salarié
Finalité 2	Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion économique et sociale
Objectif 2.1	Assurer la croissance de la production de richesses
Critère 2.1.2	Structure des activités économiques
Sous-critère 2.1.2.1	Répartition sectorielle

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** évolution de l'emploi salarié par grand secteur d'activité (primaire, secondaire, tertiaire)

**Problématique couverte :** mettre en évidence l'évolution des formes spatiales qui caractérisent le tissu économique wallon via la répartition sectorielle des activités économiques (tendance vers la tertiarisation...)

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par bassin d'emploi

Répartition des postes de travail salarié par grand secteur d'activité dans les bassins d'emploi wallons en 2001 comparativement à 1993

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** bassin d'emploi majeurs

**Fréquence de mise à jour :** annuelle

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

#### Donnée(s) nécessaire(s) :

- nombre de postes de travail salarié par secteur et par communes en  $t_0$  et en  $t_1$
- délimitation des bassins d'emploi

#### Origine des données :

ONSS (statistique décentralisée)  
SES

**Echelle des données :**  
commune

**Mise à jour des données:**  
trimestrielle

#### Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Dernière année disponible : 2001-

Utilisation des données arrêtées au 30 juin de l'année considérée (NB : données au 30/06 disponibles généralement au 15/02 de l'année suivante)

Le dénombrement réalisé par l'ONSS s'appuie sur les postes de travail occupés à la fin du trimestre. Lorsqu'un travailleur est occupé auprès de plusieurs employeurs à la fin du trimestre, il sera comptabilisé plusieurs fois, ce qui conduit à une surestimation du nombre de travailleurs occupés.

**Dernière mise à jour de la fiche : 29 août 03**

Indicateur 2.1.2..2 (b)	Répartition sectorielle de l'emploi salarié
Finalité 2	Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion économique et sociale
Objectif 2.1	Assurer la croissance de la production de richesses
Critère 2.1.2	Structure des activités économiques
Sous-critère 2.1.2.1	Répartition sectorielle

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** évolution de l'emploi salarié par sous-secteur d'activité (ventilation sectorielle plus fine que pour l'indicateur 2.1.2.2(a) avec notamment, distinctions marchand/ non marchand/ services aux entreprises...)

**Problématique couverte :** mettre en évidence l'évolution des formes spatiales qui caractérisent le tissu économique wallon via la répartition sectorielle des activités économiques

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par bassin d'emploi

Répartition des postes de travail salarié par sous- secteur d'activité dans les bassins d'emploi wallons en 2001 comparativement à 1993

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** bassin d'emploi majeur

**Fréquence de mise à jour :** annuelle

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

#### Donnée(s) nécessaire(s) :

- nombre de postes de travail salarié par secteur et par communes en  $t_0$  et en  $t_1$
- délimitation des bassins d'emploi

#### Origine des données :

ONSS (statistique décentralisée)  
SES

#### Echelle des données :

commune

#### Mise à jour des données:

trimestrielle

#### Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Dernière année disponible : 2001-

Utilisation des données arrêtées au 30 juin de l'année considérée (NB : données au 30/06 disponibles généralement au 15/02 de l'année suivante).

Le dénombrement réalisé par l'ONSS s'appuie sur les postes de travail occupés à la fin du trimestre. Lorsqu'un travailleur est occupé auprès de plusieurs employeurs à la fin du trimestre, il sera comptabilisé plusieurs fois, ce qui conduit à une surestimation du nombre de travailleurs occupés.

Les groupes sectoriels selon la nomenclature NACEBEL ne permettent pas, dans certains cas, de faire des regroupements homogènes.

**Dernière mise à jour de la fiche : 29 août 03**

## **2.2 PRESENTATION DE L'OBJECTIFS 2.2 : TENDRE VERS UNE REPARTITION PLUS EQUITABLE DES RICHESSES**

Tendre vers une répartition plus équitable des richesses revient fondamentalement à chercher à améliorer la cohésion sociale. Outre son caractère transversal le rattachant à la philosophie même du SDER, le principe de cohésion sociale transparaît également à travers le dessein de « contribuer à l'amélioration durable de la qualité de vie » prévue dans l'option 3 du chapitre V du SDER, « contribuer à la création d'emplois et de richesses ». Quant au CAWA, il attribue explicitement une place de choix au principe de solidarité et fait, en l'occurrence, du renforcement de la cohésion sociale un des ses 12 objectifs principaux.

Cet ambitieux projet, par essence multidimensionnel, est abordé, dans le cadre de la finalité 2, uniquement à travers les aspects liés au revenu (les autres éléments de la cohésion sociale, tels que le logement ou la santé étant pris en charge au niveau de la finalité 1 du TBDT).

Trois critères sont retenus pour embrasser l'objet d'une répartition plus équitable des ressources :

- l'amélioration du niveau de participation et des conditions d'accès au marché du travail (critère 2.2.1), qui intègre au-delà de la capacité du système à rencontrer l'offre et la demande de travail, les aspects de juste rémunération, de bien-être et de flexibilité du travail
- la réduction des inégalités de répartition des revenus (critère 2.2.2) et
- l'enraiment du processus d'exclusion sociale (critère 2.2.3), qui ne sera abordé ici que sous l'angle des mécanismes liés aux revenus de réinsertion et la réinsertion par l'emploi

<b>Indicateur 2.2.1.1 (a)</b>	<b>Taux d'emploi général par bassin d'emploi et ventilation par groupe de population fragilisé</b>
<b>Finalité 2</b>	<i>Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion économique et sociale</i>
<b>Objectif 2.2</b>	<i>Tendre vers une répartition plus équitable des richesses</i>
<b>Critère 2.2.1</b>	<i>Amélioration du niveau de participation et des conditions d'accès au marché du travail</i>
<b>Sous-critère 2.2.1.1</b>	<i>Accès au marché du travail</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *taux d'emploi par bassins d'emploi en Région wallonne (RW) au total et ventilation par catégorie de la population*

**Problématique couverte :** *participation effective à l'emploi de la population potentiellement prête à travailler*

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par bassin d'emploi + Graphique

*Taux d'emploi général dans les bassins d'emploi wallons*

*Taux d'emploi dans les différents bassins d'emploi wallons chez les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes à faible qualification*

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *bassin d'emploi*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*rapport entre la population active occupée et la population en âge d'activité (15 à 64 ans)*

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- *population active occupée et ventilation par sexe, âge, qualification) population*
- *structure de la population*
- *délimitation des bassins d'emploi*

**Origine des données :**

- *SES*
- *[sur base de IGSS, INAMI, INS (stat démographiques+ EFT), ONEm, ONSS(LATG), ONSSAPL) aspect qualification=> Enquête socio- économique (INS)]*
- *INS, registre de la population*
- *SES*

**Echelle des données :**

*commune*

**Mise à jour des données:**

*annuelle*

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

**Dernière mise à jour de la fiche : 29 août 03**

Indicateur 2.2.1.1 (b)	Taux de sous-emploi par bassin d'emploi
Finalité 2	Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion économique et sociale
Objectif 2.2	Tendre vers une répartition plus équitable des richesses
Critère 2.2.1	Amélioration du niveau de participation et des conditions d'accès au marché du travail
Sous-critère 2.2.1.1	Accès au marché du travail

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

Description de l'indicateur : *taux de sous-emploi lié à la durée du travail par bassins d'emploi en Région wallonne (RW)*

Problématique couverte : *évaluation de la sous-utilisation des capacités de production de la population employée*

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par bassin d'emploi  
Taux de sous-emploi dans différents bassins d'emploi wallons

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

Echelle spatiale : *bassin d'emploi*

Fréquence de mise à jour : *annuelle*

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

*rapport entre la somme des effectifs des différentes catégories de sous-emploi et la population active occupée*

Donnée(s) nécessaire(s) :

- *population active occupée*

- *catégories de sous emploi*

- *délimitation des bassins d'emploi*

Origine des données :

- *SES*  
*[sur base de IGSS, INAMI, INS (stat démographiques + EFT), ONEm, ONSS(LATG), ONSSAPL + aspect qualification => Enquête socio-économique (INS)]*

- *SES*  
*[sur base ONSS (LATG), ONEM Stat info, ONEM Stat 92, SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement]*

- *SES*

Echelle des données :  
*commune*

Mise à jour des données:  
*annuelle*

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Dernière mise à jour de la fiche : 29 août 03

<b>Indicateur 2.2.1.1 (c)</b>	<b>Taux de chômage global par bassin d'emploi et ventilation par groupe de la population fragilisé</b>
<b>Finalité 2</b>	<i>Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion économique et sociale</i>
<b>Objectif 2.2</b>	<i>Tendre vers une répartition plus équitable des richesses</i>
<b>Critère 2.2.1</b>	<i>Amélioration du niveau de participation et des conditions d'accès au marché du travail</i>
<b>Sous-critère 2.2.1.1</b>	<i>Accès au marché du travail</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *taux de chômage par bassins d'emploi en Région wallonne (RW) et ventilation par groupe de la population (selon l'âge, le sexe, et les qualifications)*

**Problématique couverte :** *déséquilibre entre l'offre et la demande de travail*

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par bassin d'emploi + Graphique

*Taux de chômage par bassins d'emploi wallons*

*Taux de chômage dans les différents bassins d'emploi wallons chez les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes à faible qualification*

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *bassin d'emploi*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) et la population active  
(Population active = population active occupée + DEI)*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données:</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>population active occupée</i></li> <li>• <i>DEI</i></li> <li>• <i>délimitation des bassins d'emploi</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>SES</i></li> <li><i>[sur base de IGSS, INAMI, INS (stat démographiques+ EFT), ONEm, ONSS(LATG), ONSSAPL) aspect qualification=&gt; Enquête socio- économique (INS)]</i></li> <li>• <i>FOREM stat92</i></li> <li>• <i>SES</i></li> </ul>	<i>commune</i>	<i>annuelle</i>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

**Dernière mise à jour de la fiche : 29 août 03**

Indicateur 2.2.1.1 (d)	Taux de chômage de longue durée par bassin d'emploi
Finalité 2	Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion économique et sociale
Objectif 2.2	Tendre vers une répartition plus équitable des richesses
Critère 2.2.1	Amélioration du niveau de participation et des conditions d'accès au marché du travail
Sous-critère 2.2.1.1	Accès au marché du travail

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** taux de chômage par bassins d'emploi en Région wallonne (RW) et ventilation par groupe de la population (selon l'âge, le sexe, et les qualifications)

**Problématique couverte :** déséquilibre persistant entre l'offre et la demande de travail

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par bassin d'emploi + Graphique  
Taux de chômage de longue durée par bassins d'emploi wallons

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** bassin d'emploi

**Fréquence de mise à jour :** annuelle

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**  
rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés de longue durée et la population active  
(Population active = population active occupée + DEI)

Donnée(s) nécessaire(s) :	Origine des données :	Echelle des données :	Mise à jour des données:
<ul style="list-style-type: none"> <li>population active occupée</li> <li>DEI de longue durée</li> <li>délimitation des bassins d'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SES</li> <li>[(sur base de IGSS, INAMI, INS (stat démographiques + EFT), ONEm, ONSS (LATG), ONSSAPL) aspect qualification=&gt; Enquête socio-économique (INS)]</li> <li>FOREM stat92</li> <li>SES</li> </ul>	commune	annuelle

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

**Dernière mise à jour de la fiche : 29 août 03**

Indicateur 2.2.2.1 (a)	Revenu moyen du quartile inférieur
Finalité 2	Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion économique et sociale
Objectif 2.2	Tendre vers une répartition plus équitable des richesses
Critère 2.2.2	Distribution plus équitable des revenus
Sous-critère 2.2.2.1	Réduire le risque de pauvreté (mesure du bas de la distribution des revenus)

#### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

Description de l'indicateur : moyenne du revenu de la population appartenant au bas de la distribution des revenus (1<sup>er</sup> quartile)

Problématique couverte : évaluation globale de la pauvreté monétaire

#### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie ou graphique

#### Analyse

#### Description technique de l'indicateur

Echelle spatiale : bassin

Fréquence de mise à jour : annuelle

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

moyenne, par bassin, du revenu global des 25% de la population ayant le revenu le plus faible

Donnée(s) nécessaire(s) :

- Statistiques fiscales

Origine des données :

- INS, SPF Finances

Echelle des données :

commune

Mise à jour des

données:

annuelle

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Limites inhérentes à la notion de revenu fiscal : différent de revenu disponible / ne comprend pas les revenus des non enrôlés (immunisés, non imposables)

Dernière mise à jour de la fiche : 29 août 03

<b>Indicateur 2.2.2.2 (a)</b>	<i>Revenu moyen par habitant</i>
<b>Finalité 2</b>	<i>Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion économique et sociale</i>
<b>Objectif 2.2</b>	<i>Tendre vers une répartition plus équitable des richesses</i>
<b>Critère 2.2.2</b>	<i>Distribution plus équitable des revenus</i>
<b>Sous-critère 2.2.2.2</b>	<i>« Carte de visite » du sous-critère Réduire les écarts de revenus (mesure de la distribution des revenus dans son ensemble)</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *moyenne du revenu de la population par habitant*

**Problématique couverte :** *« Carte de visite » - état de la distribution du revenu approché par la valeur centrale*

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie ou graphique  
*Revenu moyen par habitant*

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *bassin*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- Statistiques fiscales*

**Origine des données :**

- INS, SPF Finances*

**Echelle des données :**

*commune*

**Mise à jour des données:**

*annuelle*

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*Limites inhérentes à la notion de revenu fiscal : différent de revenu disponible / ne comprend pas les revenus immunisés, non imposables, ou encore les revenus immobiliers avec précompte libératoire, les revenus non déclarés...*

**Dernière mise à jour de la fiche : 29 août 03**

Indicateur 2.2.2.2 (b)	<i>Ecart interquartile de revenu</i>
Finalité 2	<i>Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion économique et sociale</i>
Objectif 2.2	<i>Tendre vers une répartition plus équitable des richesses</i>
Critère 2.2.2	<i>Distribution plus équitable des revenus</i>
Sous-critère 2.2.2.2	<i>Réduire les écarts de revenus</i>

#### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

Description de l'indicateur : *écart entre le quartile supérieur et le quartile inférieur de la distribution des revenus*

Problématique couverte : *évaluation de l'état de la dispersion des revenus*

Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie

#### Analyse

#### Description technique de l'indicateur

Echelle spatiale : *bassin*

Fréquence de mise à jour : *annuelle*

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

*Différence (ou rapport) entre la part du revenu global perçue par les 25% de la population ayant le revenu le plus élevé (quartile supérieur) et la part des 25% ayant le revenu le plus faible (quartile inférieur)*

Donnée(s) nécessaire(s) :

- *Statistiques fiscales*

Origine des données :

- *INS, SPF Finances*

Echelle des données :

*commune*

Mise à jour des

données:  
*annuelle*

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

*Limites inhérentes à la notion de revenu fiscal : différent de revenu disponible / ne comprend pas les revenus immunisés, non imposables, ou encore les revenus immobiliers avec précompte libératoire, les revenus non déclarés...*

Dernière mise à jour de la fiche : 29 août 03

Indicateur 2.2.3.2 (a)	Degré d'activation
Finalité 2	Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion économique et sociale
Objectif 2.2	Tendre vers une répartition plus équitable des richesses
Critère 2.2.3	Enraiment du processus d'exclusion sociale
Sous-critère 2.2.3.2	Insertion professionnelle par la formation

#### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

Description de l'indicateur : évaluation des mesures d'activation pour l'emploi en terme de public cible effectivement atteint

Problématique couverte : endiguer et prévenir les risques d'exclusion par la réinsertion professionnelle

#### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par bassin d'emploi  
Degré d'activation par bassins d'emploi wallons

#### Analyse

#### Description technique de l'indicateur

Echelle spatiale : bassin d'emploi

Fréquence de mise à jour : annuelle

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

rapport entre le nombre de participants à une mesure d'activation et le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)

Donnée(s) nécessaire(s) :

- DEI
- participations à des mesures d'activation
- délimitation des bassins d'emploi

Origine des données :

- FOREM
- ONEM
- ONSS
- SES

Echelle des données :  
commune

Mise à jour des données:

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Les statistiques disponibles sont en fait établies en terme de formation suivie au cours de la période de référence, de telle sorte qu'une même personne qui aurait, par exemple, suivi deux formations sur la période considérée sera comptabilisée deux fois.

Dernière mise à jour de la fiche : 29 août 03

Indicateur 2.2.3.2 (b)	Taux d'imprégnation d'emploi
Finalité 2	Contribuer à la création d'emplois et de richesses afin d'améliorer la cohésion économique et sociale
Objectif 2.2	Tendre vers une répartition plus équitable des richesses
Critère 2.2.3	Entraînement du processus d'exclusion sociale
Sous-critère 2.2.3.2	Insertion professionnelle par la formation

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** évaluation de l'efficacité des mesures d'activation pour l'emploi en terme d'emploi effectivement activé suite à une mesure et maintenu à moyen ou long terme

**Problématique couverte :** endiguer et prévenir les risques d'exclusion par la réinsertion professionnelle

### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie par bassin d'emploi  
Taux d'imprégnation d'emploi par bassins d'emploi wallons

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** bassin d'emploi

**Fréquence de mise à jour :** annuelle

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

rapport entre le nombre d'emploi activé et maintenu à terme (ici à 6 mois) suite à une formation et le nombre de participants à une formation

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- participations à des mesures d'activation
- délimitation des bassins d'emploi

**Origine des données :**

- FOREM
- SES

**Echelle des données :**  
commune

**Mise à jour des données:**

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

Les statistiques disponibles via le FOREM ne permettent d'évaluer l'imprégnation d'emploi que dans une perspective de 6 mois

**Dernière mise à jour de la fiche : 29 août 03**

### **3. FINALITE 3 « AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE WALLON ET GERER LA MOBILITE »**

#### **3.1 PRESENTATION DE LA FINALITE 3 « AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE WALLON ET GERER LA MOBILITE »**

Les deux principaux défis à relever en matière de mobilité sont la structuration de l'espace et la maîtrise de la croissance du trafic routier (et de ses impacts en termes d'environnement, de cadre de vie et de santé publique), par la gestion de l'offre de transport.

Structurer un territoire consiste à y localiser de manière optimale les activités et à assurer correctement leur accessibilité et les relations entre elles grâce à la disponibilité des réseaux de transport.

Remarquons que la Finalité 3 intègre ainsi des dimensions suprarégionale (intégration dans le réseau transeuropéen de transport), régionale (accessibilité des pôles, répartition modale) et locale (localisation des fonctions, avancée des PCM).

#### **3.2 PRESENTATION DE L'OBJECTIF 3.1 « STRUCTURER L'ESPACE WALLON »**

L'objectif 3.1., intitulé « STRUCTURER L'ESPACE WALLON », analyse ainsi :

1°) l'accessibilité de la Wallonie :

- à partir des régions et pays limitrophes, au travers de son intégration dans le réseau transeuropéen de transport (état de la réalisation des maillons identifiés comme manquants par le SDER),
- « à l'interne », au travers de l'accessibilité d'un certain nombre de lieux-clés pour le développement territorial wallon, à savoir les pôles structurants identifiés par le SDER.

2°) la prise en compte de l'accessibilité par route et par modes alternatifs à cette dernière, dans la localisation des nouvelles zones d'activités économiques, d'habitat et d'équipements et de services, décidées dans le cadre de la révision des plans de secteur (et dans le cadre des PCA dérogatoires, sous réserve d'obtenir les données à temps).

<b>Indicateur 3.1.1.1 (a)</b>	<b>Réseau routier : état de la réalisation des maillons manquants</b>
<i>Finalité 1</i>	<i>Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité</i>
<i>Objectif 3.1</i>	<i>Structurer l'espace wallon</i>
<i>Critère 3.1.1</i>	<i>Amélioration de la disponibilité des réseaux de transport</i>
<i>Sous-critère 3.1.1.1</i>	<i>Intégration de la Wallonie dans le réseau trans-européen de transport terrestre de personnes et de marchandises</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *caractérisation de l'état de la réalisation des maillons manquants sur les axes structurants du réseau routier wallon (eurocorridors et autres axes majeurs de transport).*

**Problématique couverte :** *garantir l'accessibilité du territoire wallon à partir des régions et pays voisins - condition nécessaire pour son développement économique - par le réseau routier à grand gabarit (RGG) : optimisation du réseau régional et intégration au sein du réseau trans-européen.*

### Représentation de l'indicateur :

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *tronçons du RGG*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*Représentation cartographique des maillons manquants du réseau routier et état d'avancement de ceux-ci (en projet – à l'étude – en cours de réalisation – réalisé).*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste des maillons manquants</li> <li>• Carte du RGG et du RESI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SDER</li> <li>• MET/DG1/D114</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• tronçons du RGG</li> <li>• Région wallonne, éch 1/10.000)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> <li>• continue</li> </ul>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

Indicateur 3.1.1.1 (b)	Réseau ferré : état de la réalisation des maillons manquants
Finalité 3	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité
Objectif 3.1	Structurer l'espace wallon
Critère 3.1.1	Amélioration de la disponibilité des réseaux de transport
Sous-critère 3.1.1.1	Intégration de la Wallonie dans le réseau trans-européen de transport terrestre de personnes et de marchandises

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** représentation cartographique des maillons manquants du réseau ferroviaire et état d'avancement de ceux-ci.

**Problématique couverte :** maîtriser la croissance du trafic routier par l'amélioration de l'offre ferrée; garantir l'accessibilité du territoire wallon à partir des régions et pays voisins, intégrer la Région wallonne dans le réseau ferré trans-européen.

**Représentation de l'indicateur :**

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** par tronçon de ligne

**Fréquence de mise à jour :** annuelle

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

Représentation cartographique des maillons manquants du réseau ferroviaire et état d'avancement de ceux-ci

Donnée(s) nécessaire(s) :	Origine des données :	Echelle des données :	Mise à jour des données :
<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste des maillons manquants</li> <li>Etat de la réalisation des maillons manquants</li> <li>Carte du réseau ferré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SDER</li> <li>« Approbation du budget d'investissement 2003 de la SNCB » &amp; interview d'un Directeur de district.</li> <li>MET/DG1 (carte du réseau) &amp; SNCB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Par tronçon de ligne</li> <li>Région wallonne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> <li>/</li> <li>dernière mise à jour : 2002/MET et 2003/SNCB</li> </ul>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

Indicateur 3.1.1.1 (c)	Réseau fluvial : état de la réalisation des maillons manquants
Finalité 3	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité
Objectif 3.1	Structurer l'espace wallon
Critère 3.1.1	Amélioration de la disponibilité des réseaux de transport
Sous-critère 3.1.1.1	Intégration de la Wallonie dans le réseau trans-européen de transport terrestre de personnes et de marchandises

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** représentation cartographique des maillons manquants du réseau des voies navigables et état d'avancement de ceux-ci.

**Problématique couverte :** maîtriser la croissance du transport routier de marchandises par l'amélioration de l'offre fluviale; garantir l'accessibilité du territoire wallon à partir des régions et pays voisins, intégrer la Région wallonne dans le réseau trans-européen de voies navigables.

Représentation de l'indicateur :

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** Tronçons de voies navigables

**Fréquence de mise à jour :** décennale

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

Représentation cartographique des maillons manquants du réseau fluvial et état d'avancement de ceux-ci.

Donnée(s) nécessaire(s) :	Origine des données :	Echelle des données :	Mise à jour des données :
<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste des maillons manquants</li> <li>Carte du réseau fluvial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SDER</li> <li>Banque de données des voies hydrauliques, Direction de la coordination (MET D.215) &amp; Direction de l'exploitation des voies hydrauliques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tronçons de voies navigables</li> <li>Région wallonne, éch 1/1.00.000)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> <li>continue</li> </ul>

<b>Indicateur 3.1.1.2 (a)</b>	<b>Etat de l'accessibilité des pôles du SDER par le RGG</b>
Finalité 3	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité
Objectif 3.1	Structurer l'espace wallon
Critère 3.1.1	Amélioration de la disponibilité des réseaux de transport
Sous-critère 3.1.1.2	Amélioration de l'accessibilité des pôles de développement territorial pour le transport des personnes

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** caractérisation de l'accessibilité des pôles de développement territorial par les grands axes routiers.

**Problématique couverte :** amélioration de l'accessibilité des pôles de développement territorial par le réseau routier à grand gabarit.

### Représentation de l'indicateur :

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** Pôles de développement territorial

**Fréquence de mise à jour :** quinquennale

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

Sur un graphique, chaque pôle est représenté par un point avec :

- en abscisse : le nombre de RGG (1,2,3) qui traversent le pôle. Pondération appliquée : 3 pour RGG1, 2 pour RGG2, 1 pour RGG3.
- en ordonnée : le nombre d'échangeurs que le pôle comporte. Pondération appliquée : 1 pour un échangeur complet, 1/2 pour un échangeur partiel.

Donnée(s) nécessaire(s) :	Origine des données :	Echelle des données :	Mise à jour des données :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau RGG</li> <li>• Carte des pôles du SDER, basée sur les limites communales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MET/DG1</li> <li>• OWDR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1/10 000</li> <li>• 1/10 000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journalière</li> <li>• /</li> </ul>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

<b>Indicateur 3.1.1.2 (b)</b>	<b>Etat de la desserte des pôles du SDER par les TEC</b>
Finalité 3	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité
Objectif 3.1	Structurer l'espace wallon
Critère 3.1.1	Amélioration de la disponibilité des réseaux de transport
Sous-critère 3.1.1.2	Amélioration de l'accessibilité des pôles de développement territorial pour le transport des personnes

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** caractérisation de l'accessibilité des pôles de développement territorial par les TEC.

**Problématique couverte :** le développement (notamment économique) des pôles urbains se voit menacé par une baisse d'attractivité due entre autres aux congestions routières liées à l'usage intensif de la voiture particulière. L'accroissement de l'accessibilité des pôles passe par une amélioration de l'offre des TEC.

### Représentation de l'indicateur :

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** pôles de développement territorial

**Fréquence de mise à jour :** quinquennale

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :** Sur un graphique, le nombre de lignes des TEC que comporte chaque pôle sera indiqué. Si possible, nous y ajouterons par la suite la fréquence totale des bus sur ces lignes.

Donnée(s) nécessaire(s) :	Origine des données :	Echelle des données :	Mise à jour des données :
<ul style="list-style-type: none"> <li>Schéma des lignes de bus numérisées</li> <li>Horaires des bus (pour identifier la fréquence, si on en tient compte)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>LEPUR/ULg (points d'arrêt) ; cartes et lignes des TEC</li> <li>Site internet de la TEC et horaires papier.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> <li>Annuelle</li> </ul>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

<b>Indicateur 3.1.1.2 (c)</b>	<b>Etat de la desserte des pôles du SDER par le rail</b>
Finalité 3	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité
Objectif 3.1	Structurer l'espace wallon
Critère 3.1.1	Amélioration de la disponibilité des réseaux de transport
Sous-critère 3.1.1.2	Amélioration de l'accessibilité des pôles de développement territorial pour le transport des personnes

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** caractérisation de l'accessibilité des pôles de développement territorial par le rail, en termes de nombre de lignes et de fréquence des différents types de train par jour ouvrable.

**Problématique couverte :** le développement (notamment économique) des pôles urbains se voit menacé par une baisse d'attractivité due entre autres aux congestions routières liées à l'usage intensif de la voiture particulière. L'accroissement de l'accessibilité des pôles passe par une amélioration de l'offre ferrée.

### Représentation de l'indicateur :

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** pôles de développement territorial

**Fréquence de mise à jour :** quinquennale

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

- Calcul de la fréquence quotidienne de passage des différents types de train (Thalys, trains internationaux, IC, IR, L et P) pendant un jour ouvrable, à partir des horaires SNCB.
- La fréquence totale cumulée est obtenue en additionnant le nombre de passages pondérés par le type de train.
- Calcul du nombre de lignes par gare, à partir du schéma du réseau établi par la SNCB. (Les lignes empruntées par les trains internationaux ne sont pas identifiées sur le schéma de la SNCB).
- Mise en relation du nombre de lignes desservant chaque gare, avec la fréquence des trains s'y arrêtant un jour ouvrable.

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Horaire des trains pour les différentes gares de Wallonie</li> <li>• Schéma reprenant l'ensemble des lignes voyageurs du réseau ferroviaire belge</li> <li>• Carte du réseau ferroviaire belge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SNCB (papier &amp; CD Rom)</li> <li>• SNCB (papier &amp; CD Rom)</li> <li>• MET &amp; SNCB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gares</li> <li>• Lignes SNCB</li> <li>• 1/10.000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• annuelle</li> <li>• annuelle</li> <li>• dernière mise à jour : 2002/MET &amp; 2003/SNCB</li> </ul>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

Dans sa forme actuelle, l'indicateur présente un état de la question en juin 2003. Par la suite, cet indicateur présentera l'évolution de l'accessibilité des pôles par le rail.

<b>Indicateur 3.1.1.2 (d)</b>	<i>Etat de la desserte des pôles du SDER par route, bus et rail (indicateur synthétique)</i>
<i>Finalité 3</i>	<i>Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité</i>
<i>Objectif 3.1</i>	<i>Structurer l'espace wallon</i>
<i>Critère 3.1.1</i>	<i>Amélioration de la disponibilité des réseaux de transport</i>
<i>Sous-critère 3.1.1.2</i>	<i>Amélioration de l'accessibilité des pôles de développement territorial pour le transport des personnes</i>

#### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *caractérisation de l'accessibilité des pôles de développement territorial par le réseau routier à grand gabarit, les TEC et le rail.*

**Problématique couverte :** *amélioration de l'accessibilité des pôles de développement territorial wallon par les différents réseaux de transport des personnes.*

**Représentation de l'indicateur :**

#### Analyse

#### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :**

**Fréquence de mise à jour :** *quinquennale*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :** *Prémises de la réflexion. Sur base des indicateurs précédents (3112 a à c), évaluation comparative de la desserte des pôles du SDER. Pondération nécessaire des différents modes de transport...*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Résultats des indicateurs 3112 a à c.</i></li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Quinquennale</i></li> </ul>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

<b>Indicateur 3.1.1.2 (e)</b>	<b>Comparaison du nombre de personnes pouvant atteindre les pôles du SDER par la route et par le rail en un temps donné</b>
<i>Finalité 3</i>	<i>Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité</i>
<i>Objectif 3.1</i>	<i>Structurer l'espace wallon</i>
<i>Critère 3.1.1</i>	<i>Amélioration de la disponibilité des réseaux de transport</i>
<i>Sous-critère 3.1.1.2</i>	<i>Amélioration de l'accessibilité des pôles de développement territorial pour le transport des personnes</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

#### Description de l'indicateur : *Prémises de la réflexion*

**Problématique couverte :** *le développement des pôles urbains se voit menacé par une baisse d'attractivité due entre autres aux congestions routières liées à l'usage intensif de la voiture particulière. L'amélioration de l'offre ferrée est l'une des solutions à apporter à ce problème, ainsi qu'aux nuisances causées par le trafic routier au cadre de vie et à la santé de la population.*

#### Représentation de l'indicateur :

*Carte ou tableau*  
**Prémises de la réflexion**

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *Région wallonne*

**Fréquence de mise à jour :** *quinquennale*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :** *Détermination des courbes isochrones à partir des pôles du SDER et estimation du nombre de personnes concernées. Comparaison des résultats obtenus pour le réseau routier et pour le réseau ferré.*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau routier</li> <li>• Réseau ferré &amp; horaire des trains</li> <li>• Répartition de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MET</li> <li>• SNCB</li> <li>• INS &amp; registre national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région wallonne</li> <li>• Région wallonne, par gare</li> <li>• Secteur statistique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• en continu</li> <li>• en continu</li> <li>• annuelle</li> </ul>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

<b>Indicateur 3.1.2.1. (a)</b>	<b>Nouvelles ZAE décidées dans le cadre de la révision des plans de secteur : offre modale d'accessibilité pour les personnes et les marchandises</b>
Finalité 3	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité
Objectif 3.1	Structurer l'espace wallon
Critère 3.1.2	Localisation optimale des activités
Sous-critère 3.1.2.1	Prise en compte de l'accessibilité dans la localisation des zones d'activités économiques

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** Caractérisation de l'offre modale d'accessibilité, pour les personnes et pour le fret, des nouvelles zones d'activités économiques (mixtes et industrielles) décidées dans le cadre de la révision des plans de secteur (et des PCA dérogatoires, sous réserve d'obtenir des données à temps). Comparaison de l'accessibilité effective du site de la ZAE avec l'accessibilité souhaitable, pour le fret et les personnes, en fonction du profil de mobilité de la ZAE. Le profil de mobilité est lui-même défini en fonction du type d'activités présentes dans le parc.

**Problématique couverte :** La tendance à la décentration de l'implantation des activités économique s en réponse aux problèmes de congestion urbaine et aux caractéristiques du marché foncier) et la politique d'aménagement du territoire par zonage figurent parmi les causes de l'explosion du trafic routier. Dans les décisions de la localisation des activités économiques générant des flux importants de marchandises et/ou de personnes, les critères d'accessibilité sont essentiels. En ce qui concerne plus particulièrement la mobilité des personnes, le regroupement des activités économiques dans les centres urbains et les noyaux d'habitat, ainsi qu'une mixité raisonnée avec des fonctions complémentaires, constituent des facteurs favorables à un accroissement de l'offre en transports collectifs.

### Représentation de l'indicateur :

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** Région wallonne, ZAE

**Fréquence de mise à jour :** annuelle

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :** *En cours d'élaboration.* La détermination du profil de mobilité du parc d'activités permet de pondérer le profil d'accessibilité du site de la ZAE pour les personnes et les marchandises (basé sur des critères de proximité des voies de communication, de qualité des dessertes,...) en fonction des différents moyens de transport (air, eau, train, TEC) et des multimodalités disponibles à proximité des ZAE.

Donnée(s) nécessaire(s) :	Origine des données :	Echelle des données :	Mise à jour des données :
<ul style="list-style-type: none"> <li>BDD concernant la révision des plans de secteur</li> <li>BDD concernant les PCA dérogatoires</li> <li>Carte du réseau routier et des voies navigables.</li> <li>Carte du réseau ferroviaire (transport de fret et de personnes)</li> <li>Numérisation des lignes de bus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DGATLP</li> <li>DGATLP</li> <li>MET</li> <li>MET &amp; SNCB</li> <li>Calculs propres sur base des données du LEPUR</li> </ul>		

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

<b>Indicateur 3.1.2.1. (b)</b>	<b><i>Nouvelles ZAE reconnues par la loi d'expansion économique de 70 : offre modale d'accessibilité pour les personnes et les marchandises (sous réserve d'obtenir les données à temps)</i></b>
<i>Finalité 1</i>	<i>Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité</i>
<i>Objectif 3.1</i>	<i>Structurer l'espace wallon</i>
<i>Critère 3.1.2</i>	<i>Localisation optimale des activités</i>
<i>Sous-critère 3.1.2.1</i>	<i>Prise en compte de l'accessibilité dans la localisation des zones d'activités économiques</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *Caractérisation de l'offre modale d'accessibilité, pour les personnes et pour le fret, des nouvelles zones d'activités économiques (mixtes et industrielles) reconnues par la loi d'expansion économique de 70. Comparaison de l'accessibilité effective du site de la ZAE avec l'accessibilité souhaitable, pour le fret et les personnes, en fonction du profil de mobilité de la ZAE. Le profil de mobilité est lui-même défini en fonction du type d'activités présentes dans le parc.*

**Problématique couverte :** *La tendance à la décentration de l'implantation des activités économiques en réponse aux problèmes de congestion urbaine et aux caractéristiques du marché foncier) et la politique d'aménagement du territoire par zonage figurent parmi les causes de l'explosion du trafic routier. Dans les décisions de la localisation des activités économiques générant des flux importants de marchandises et/ou de personnes, les critères d'accessibilité sont essentiels.*

### Représentation de l'indicateur :

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *Région wallonne, ZAE*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :** *Prémises de la réflexion. La détermination du profil de mobilité du parc d'activités permet de pondérer le profil d'accessibilité du site de la ZAE pour les personnes et les marchandises (basé sur des critères de proximité des voies de communication, de qualité des dessertes,...) en fonction des différents moyens de transport (air, eau, train, TEC) et des multimodalités disponibles à proximité des ZAE.*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• BDD concernant les nouvelles zones reconnues par la loi de 70</li> <li>• Carte du réseau routier et des voies navigables.</li> <li>• Carte du réseau ferroviaire (transport de fret et de personnes)</li> <li>• Numérisation des lignes de bus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DGEE</li> <li>• MET</li> <li>• MET &amp; SNCB</li> <li>• CREAT sur base des données du LEPUR</li> </ul>		

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

<b>Indicateur 3.1.2.2. (a)</b>	<i>Nouvelles ZH décidées dans le cadre de la révision des plans de secteur : offre modale d'accessibilité pour les personnes</i>
<i>Finalité 3</i>	<i>Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité</i>
<i>Objectif 3.1</i>	<i>Structurer l'espace wallon</i>
<i>Critère 3.1.2</i>	<i>Localisation optimale des activités</i>
<i>Sous-critère 3.1.2.1</i>	<i>Prise en compte de l'accessibilité dans la localisation des zones d'habitat</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *Caractérisation de l'offre modale d'accessibilité, pour les personnes, des nouvelles Zones d'Habitat (ZH) décidées dans le cadre de la révision des plans de secteur (et des PCA dérogatoires, sous réserve d'obtenir des données à temps).*

**Problématique couverte :** *La structuration du territoire wallon ainsi que la maîtrise de la mobilité passent par une meilleure prise en compte de l'accessibilité par les modes alternatifs à la voiture, dans les choix de localisation des zones d'habitat, ainsi que par la lutte contre le phénomène de « désurbanisation ». Outre les critères d'accessibilité, on peut considérer qu'une Zone d'habitat bien localisée doit être située dans un centre urbain ou un noyau d'habitat et être proche des lieux d'équipements de base.*

Représentation de l'indicateur :

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :**

**Fréquence de mise à jour :**

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :** *En cours de réflexion. L'indicateur vise à caractériser et à comparer l'accessibilité des nouvelles zones d'habitat par route, par train et par bus. Devraient également être prises en compte la distance au centre urbain ou noyau d'habitat le plus proche et la distance aux lieux d'équipements et de services de base (critère lié au précédent).*

Donnée(s) nécessaire(s) :	Origine des données :	Echelle des données :	Mise à jour des données :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• BDD concernant la révision des plans de secteur</li> <li>• BDD concernant les PCA dérogatoires</li> <li>• Carte du réseau routier.</li> <li>• Lignes et arrêts de bus</li> <li>• Carte du réseau ferroviaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DGATLP</li> <li>• DGATLP</li> <li>• MET</li> <li>• ULG/Lepur et TEC</li> <li>• SNCB</li> </ul>		

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

<b>Indicateur 3.2.1.1 (a)</b>	<i>Evolution des déplacements de personnes en voitures et à motocyclette</i>
<i>Finalité 3</i>	<i>Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité</i>
<i>Objectif 3.2</i>	<i>Maîtriser la mobilité par la gestion de l'offre en transport</i>
<i>Critère 3.2.1</i>	<i>Accroissement du choix modal</i>
<i>Sous-critère 3.2.1.1</i>	<i>Evolution et répartition de l'utilisation des différents modes de transport de personnes</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *Evolution du nombre de voitures(et d'occupants par voiture) et de motos comptabilisées sur les routes wallonnes, et du kilométrage moyen parcouru par ces véhicules.*

**Problématique couverte :** *L'actuelle tendance à la hausse des véhicules-kilomètres parcourus à moto et en voiture n'est pas soutenable, au sens où l'entend le développement durable. Suivre l'évolution de cette donnée permet donc de mesurer a contrario le taux de succès des mesures destinées à encourager un transfert modal. NB : le nombre de véhicules-km reflète mieux le taux d'utilisation des véhicules motorisés que le nombre de véhicules en circulation.*

**Représentation de l'indicateur :**

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *Région wallonne*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :** *nombre de véhicules-kilomètres parcourus par mode, multiplié par le nombre moyen d'occupants/véhicule..*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Recensements de la circulation : véhicules-km parcourus par mode de transport</i></li> <li><i>Taux d'occupation des voitures</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>SPF mobilité et transport</i></li> <li><i>Mobel &amp; ERMM</i></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li><i>annuelle</i></li> <li><i>annuelle</i></li> </ul>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

### **3.3 PRESENTATION DE L'OBJECTIF 3.2., «MAITRISER LA MOBILITE PAR LA GESTION DE L'OFFRE MODALE DE TRANSPORT »**

L'objectif 3.2., «MAITRISER LA MOBILITE PAR LA GESTION DE L'OFFRE MODALE DE TRANSPORT » :

1°) évalue l'offre d'un véritable choix modal au travers de l'utilisation effective des différents modes de transport (de personnes et de marchandises),

2°) examine la question de la possibilité pour les usagers de combiner différents modes de transport pour un déplacement donné, en se focalisant sur l'utilisation des plates-formes multimodales (transport de fret) et sur l'offre de desserte des gares SNCB par les TEC (transport des personnes),

3°) pour terminer par une évaluation de la réponse politique aux problèmes de mobilité et d'accessibilité, par un zoom sur l'avancée des plans communaux de mobilité en Région wallonne.

<b>Indicateur 3.2.1.1 (b)</b>	<b>Evolution du nombre de voyageurs montés en gare</b>
Finalité 3	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité
Objectif 3.2	Maîtriser la mobilité par la gestion de l'offre en transport
Critère 3.2.1	Accroissement du choix modal
Sous-critère 3.2.1.1	Evolution et répartition de l'utilisation des différents modes de transport de personnes

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** Evolution du nombre de voyageurs montés en gare pendant un jour ouvrable moyen. Cette comparaison ne tient compte que du trafic intérieur, les données disponibles ne portant pas sur les trains internationaux.

**Problématique couverte :** La diminution des nuisances engendrées par l'utilisation intensive de la voiture nécessite un transfert vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement, de la santé et du cadre de vie. Le rail constitue à ce point de vue une excellente alternative à la voiture.

### Représentation de l'indicateur :

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** gares wallonnes

**Fréquence de mise à jour :** annuelle

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :** Détermination du nombre de voyageurs montés par gare, sur base des comptages effectués par la SNCB ou, sous réserve d'obtenir ces données plus fiables, sur base de la vente des titres de transport (abonnements). Comparaison des chiffres sur une base annuelle.

Donnée(s) nécessaire(s) :	Origine des données :	Echelle des données :	Mise à jour des données :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographie des gares SNCB et autres points d'arrêt.</li> <li>• Nombre de voyageurs montés en gare un jour ouvrable moyen</li> <li>• Sous réserve : titres de transport vendus (abonnements)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SNCB</li> <li>• SNCB</li> <li>• SNCB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• par gare et autres points d'arrêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• annuelle</li> <li>• annuelle</li> </ul>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :** Compte tenu de la période (9 jours, dont 5 ouvrables) et de la nature visuelle du comptage, la précision de celui-ci ne permet nullement, au départ de ces données statistiques, de suivre en détail les évolutions du trafic dans le temps. Les résultats obtenus ne peuvent donc être considérés que comme des **ordres de grandeur**. Des données plus fiables, basées sur la vente de titres de transport, sont donc nécessaires pour construire cet indicateur.

*Remarque :* De grands travaux d'infrastructure, tels ceux entrepris en 1999 dans plusieurs grandes gares du pays, dont Liège Guillemins, peuvent fortement influencer le trafic de voyageurs et doivent donc être pris en considération pour interpréter les résultats obtenus.

<b>Indicateur 3.2.1.1 (c)</b>	<b><i>Evolution du nombre de voyageurs pris en charge par les TEC</i></b>
<i>Finalité 1</i>	<i>Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité</i>
<i>Objectif 3.2</i>	<i>Maîtriser la mobilité par la gestion de l'offre en transport</i>
<i>Critère 3.2.1</i>	<i>Accroissement du choix modal</i>
<i>Sous-critère 3.2.1.1</i>	<i>Evolution et répartition de l'utilisation des différents modes de transport de personnes</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *Evolution du nombre annuel de voyageurs ayant pris le bus, soit par grande zone de TEC, soit par zone de montée des voyageurs (zone de 4-5 km de rayon) sur base de la vente de titres de transport – suivant les données disponibles.*

**Problématique couverte :** *La diminution des nuisances engendrées par l'utilisation intensive de la voiture nécessite un transfert vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement, de la santé et du cadre de vie. Le bus constitue à ce point de vue une excellente alternative à la voiture.*

**Représentation de l'indicateur :**

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *zone de TEC ou zone de montée des voyageurs (suivant données disponibles)*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nombre de voyageurs annuels/TEC</i></li> <li>• <i>Nombre de voyageurs annuels/zone de montée (sous réserve d'obtenir ces données)</i></li> <li>• <i>Carte des zones de montées des voyageurs</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>SRWT</i></li> <li>• <i>SRWT ? (demande en cours)</i></li> <li>• <i>Chacune des TEC ? (format papier) (demande en cours)</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Par zone de TEC</i></li> <li>• <i>Par zone de montée des voyageurs</i></li> <li>• <i>Par zone de montée des voyageurs</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>annuelle</i></li> <li>• <i>annuelle ?</i></li> <li>• <i>annuelle</i></li> </ul>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

<b>Indicateur 3.2.1.2 (a)</b>	<b>Evolution du trafic routier de marchandises</b>
<i>Finalité 3</i>	<i>Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité</i>
<i>Objectif 3.2</i>	<i>Maîtriser la mobilité par la gestion de l'offre en transport</i>
<i>Critère 3.2.1</i>	<i>Accroissement du choix modal</i>
<i>Sous-critère 3.2.1.2</i>	<i>Evolution et répartition de l'utilisation des différents modes de transport de marchandises</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

#### Description de l'indicateur :

*Evolution des tonnages transportés annuellement sur les routes wallonnes par les véhicules utilitaires belges (immatriculés en Belgique) d'une charge utile de 1 Tonne et plus (trafic national et trafic à destination internationale).*

**Problématique couverte :** *Maîtriser l'accroissement du trafic routier de marchandises, en vue de réduire les nuisances engendrées du point de vue de la santé, du cadre de vie et de l'environnement.*

#### Représentation de l'indicateur :

#### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *Région wallonne*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Série d'enquêtes « Les transports routiers de marchandises effectués par les véhicules belges d'une charge utile d'une tonne et plus »</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>INS</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Région wallonne</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>annuelle</i></li> </ul>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :** *Cette enquête procède par échantillonnage (environ 34.000 formulaires avec réponses en 2001) et ses résultats, s'ils sont disponibles à l'échelle des arrondissements, ne sont significatifs qu'à l'échelle régionale.*

<b>Indicateur 3.2.1.2 (b)</b>	<b><i>Evolution des chargements et déchargements de marchandises effectués par tronçon de voies navigables</i></b>
<i>Finalité 3</i>	<i>Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité</i>
<i>Objectif 3.2</i>	<i>Maîtriser la mobilité par la gestion de l'offre en transport</i>
<i>Critère 3.2.1</i>	<i>Accroissement du choix modal</i>
<i>Sous-critère 3.2.1.2</i>	<i>Evolution et répartition de l'utilisation des différents modes de transport de marchandises</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *Evolution de l'utilisation de l'offre de transport de marchandises par voie fluviale, en termes de tonnages chargés et déchargés sur chacun des tronçons des voies navigables. Dès que les données seront disponibles (2004), l'indicateur tiendra compte des tonnes transportées en vrac et par conteneur.*

**Problématique couverte :** *La diminution des nuisances engendrées par le trafic routier de marchandises nécessite un transfert vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement, de la santé et du cadre de vie. La navigation fluviale constitue de ce point de vue le mode à promouvoir en priorité.*

### Représentation de l'indicateur :

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *Tronçons des voies navigables*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :** *Les données statistiques des chargements et déchargements annuels par tronçon de voie navigable sont jointes à la couche vectorielle symbolisant les tronçons des voies navigables.*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau de voies navigables</li> <li>• Nombre de tonnes chargées et déchargées par tronçon de voie navigable</li> <li>• Tonnages transportés par conteneur ou en vrac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MET/DG2</li> <li>• MET/DG2 et CIGER s.a</li> <li>• MET/DG2 dès 2004</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• tronçon de voie navigable</li> <li>• tronçon de voie navigable</li> <li>• tronçon de voie navigable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• continue</li> <li>• mensuelle</li> <li>• mensuelle?, dès 2004</li> </ul>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :** *Obtenir des données de chargement/déchargement par port et quai s'avère une entreprise extrêmement complexe, car leur gestion ne dépend pas nécessairement d'un port autonome, mais peut être de nature domaniale ou encore communale. (Dans certains cas, des quais situés en vis-à-vis sont gérés par des acteurs différents). De plus, le nombre de ports et de quais est élevé. Nous avons donc pris le parti de calculer les tonnages chargés et déchargés au niveau des tronçons de voie navigable.*

*Dans sa forme actuelle, l'indicateur présente l'évolution des tonnages chargés et déchargés sur la période 1991-2002. Par la suite, il proposera des évolutions annuelles.*

*En outre, dès 2004, nous pourrons disposer des tonnages transportés en vrac et par conteneur (et du nombre de conteneurs concernés).*

<b>Indicateur 3.2.1.2 (c)</b>	<i>Evolution des tonnages transportés sur les différentes sections du réseau ferré</i>
<i>Finalité 3</i>	<i>Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité</i>
<i>Objectif 3.2</i>	<i>Maîtriser la mobilité par la gestion de l'offre en transport</i>
<i>Critère 3.2.1</i>	<i>Accroissement du choix modal</i>
<i>Sous-critère 3.2.1.2</i>	<i>Evolution et répartition de l'utilisation des différents modes de transport de marchandises</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *Evolution des tonnages transportés annuellement sur les différentes sections du réseau ferré.*

**Problématique couverte :** *La diminution des nuisances engendrées par le trafic routier de marchandises nécessite un transfert vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement, de la santé et du cadre de vie. Après la voie d'eau, le rail constitue une très bonne alternative à la route.*

**Représentation de l'indicateur :**

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *Tronçons de voie ferrée*

**Fréquence de mise à jour :** *quinquennale*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :** *Utilisation de la carte publiée par la SNCB sur base de ses statistiques de transport.*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Statistiques de transport de fret SNCB : répartition des charges par tronçon (masse totale, masse par jour)</i></li> <li><i>Représentation cartographique des tonnages transportés par ligne et points caractéristiques du réseau ferré</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>SNCB</i></li> <li><i>SNCB</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Tronçon de voie ferrée</i></li> <li><i>Tronçon de voie ferrée</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>annuelle</i></li> <li><i>variable (tous les 4-5 ans)</i></li> </ul>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*Etant donné la connaissance fine du réseau que requière les corrections à apporter aux statistiques de transport SNCB, en vue de leur synthèse cartographique, nous sommes tributaires de cette dernière pour la réalisation du présent indicateur.*

<b>Indicateur 3.2.1.2 (d)</b>	<i>Evolution des parts modales pour le transport des marchandises (indicateur synthétique)</i>
<i>Finalité 3</i>	<i>Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité</i>
<i>Objectif 3.2</i>	<i>Maîtriser la mobilité par la gestion de l'offre en transport</i>
<i>Critère 3.2.1</i>	<i>Accroissement du choix modal</i>
<i>Sous-critère 3.2.1.2</i>	<i>Evolution et répartition de l'utilisation des différents modes de transport de marchandises</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

#### Description de l'indicateur :

*Comparaison des pourcentages d'évolution des tonnages de fret transportés par les différents modes.*

**Problématique couverte :** *Maîtriser l'accroissement du trafic routier de marchandises, en vue de réduire les nuisances engendrées du point de vue de la santé, du cadre de vie et de l'environnement.*

#### Représentation de l'indicateur :

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *Région wallonne*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :** *Comparaison de l'évolution des parts modales pour le transport des marchandises, en chiffres relatifs, sur base des indicateurs 3212 a à c.*

#### Donnée(s) nécessaire(s) :

- *Résultats des indicateurs 3212 a à c.*

#### Origine des données :

#### Echelle des données :

#### Mise à jour des données :

#### Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

<b>Indicateur 3.2.2.1 (a)</b>	<i>Evolution du nombre, du type et de l'utilisation des plates-formes multimodales</i>
<i>Finalité 1</i>	<i>Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité</i>
<i>Objectif 3.2</i>	<i>Maîtriser la mobilité par la gestion de l'offre en transport</i>
<i>Critère 3.2.2</i>	<i>Facilité des transferts entre modes</i>
<i>Sous-critère 3.2.2.1</i>	<i>Transport de marchandises</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *Caractérisation des plates-formes multimodales et de leur utilisation.*

**Prémises de la réflexion (identification des personnes-ressources pour obtenir des données).**

**Problématique couverte :** *Maîtriser l'accroissement du trafic routier de marchandises, en facilitant les transferts entre modes, en vue d'accroître la part des modes plus respectueux de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.*

**Représentation de l'indicateur :**

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :**

**Fréquence de mise à jour :**

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- *Nombre et nature des plates-formes*
- *Localisation*
- *Nombre de conteneurs transportés par unité de temps*

**Origine des données :**

**Echelle des données :**

**Mise à jour des données :**

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*Les données concernant les tonnages moyens transitant par les plates-formes multimodales ne semblent pas significatives, car il s'agirait de tonnages bruts ; or, la taille et le poids des conteneurs est fort variable, ce qui rend malaisée l'estimation des tonnages de marchandises transportées. Le nombre de conteneurs manipulés par les exploitants de la plate-forme fournirait une meilleure idée du dynamisme de la plate-forme. Le nombre de mouvements de conteneurs est exprimé en Unités de Transport Intermodal (UTI). On distingue des unités longues et des unités courtes (selon la taille des conteneurs et des caisses mobiles) et une pondération sera nécessaire pour élaborer l'indicateur.*

<b>Indicateur 3.2.2.2 (a)</b>	<b>Evolution de la desserte des gares par les bus</b>
Finalité 3	Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité
Objectif 3.2	Maîtriser la mobilité par la gestion de l'offre en transport
Critère 3.2.2	Facilité des transferts entre modes
Sous-critère 3.2.2.2	Transport des personnes

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** Caractérisation de la desserte des gares par les TEC, en nombre de lignes de bus.

**Problématique couverte :** Maîtriser l'accroissement du trafic routier de personnes, en facilitant les transferts modaux, et en particulier les transferts entre modes plus respectueux de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.

**Représentation de l'indicateur :**

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** Région wallonne, gares SNCB.

**Fréquence de mise à jour :** annuelle

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :** Détermination du nombre de lignes de bus desservant les gares ; numérisation des lignes de bus sur base des arrêts de bus géoréférencés par l'ULg/LEPUR et des horaires des TEC (pour les données manquantes).

Donnée(s) nécessaire(s) :	Origine des données :	Echelle des données :	Mise à jour des données :
<ul style="list-style-type: none"> <li>Carte du réseau ferroviaire belge (localisation des gares)</li> <li>Horaires des TEC et lignes de bus</li> <li>Arrêts de bus géoréférencés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MET &amp; SNCB</li> <li>TEC</li> <li>LEPUR/ULg</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1/10.000</li> <li>échelle variable en fonction des TEC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dernière mise à jour : 2002/MET &amp; 2003/SNCB</li> <li>annuelle</li> <li>en cours de finalisation</li> </ul>

### Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

En raison du travail fastidieux que nécessite la génération de données concernant le nombre de bus par ligne (dépouillement des horaires des TEC), cette seconde variable n'est pas considérée comme prioritaire pour le TBDT.

<b>Indicateur 3.2.3.1 (a)</b>	<b><i>Evolution du nombre de communes impliquées dans un PCM</i></b>
<i>Finalité 3</i>	<i>Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité</i>
<i>Objectif 3.2</i>	<i>Maîtriser la mobilité par la gestion de l'offre en transport</i>
<i>Critère 3.2.3</i>	<i>Gestion intégrée des déplacements</i>
<i>Sous-critère 3.2.3.1</i>	<i>Elaboration de plans de mobilité</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** suivi du nombre de communes wallonnes impliquées dans un Plan Communal de Mobilité.

**Problématique couverte :** le PCM constitue un outil de Politique intégrée de la gestion des déplacements au niveau local qui a pour but d'améliorer l'accessibilité générale de la commune pour les personnes comme pour les marchandises, au travers des objectifs suivants : organiser un système de déplacement cohérent des personnes et des marchandises, offrir une réponse équilibrée aux besoins de chaque mode de déplacement, favoriser un usage rationnel de l'automobile, encourager l'intermodalité, offrir des solutions de mobilité aux personnes à mobilité réduite ou à revenus modestes. Les PCM poursuivent en outre des objectifs de sécurité routière et d'amélioration du cadre de vie.

### Représentation de l'indicateur :

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** communale

**Fréquence de mise à jour :** annuelle

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

Représentation cartographique des informations fournies sous forme tabulaire par le MET, à propos de l'état d'avancement des dossiers 'PCM'.

Donnée(s) nécessaire(s) :	Origine des données :	Echelle des données :	Mise à jour des données :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des dossiers communaux concernant l'élaboration d'un PCM</li> <li>• Carte des communes wallonnes (limites communales administratives)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MET/D311</li> <li>• MRW/DGA/OWDR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes wallonnes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• continue</li> </ul>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

L'approbation d'un PCM par le Conseil communal n'implique pas nécessairement sa mise en œuvre. Inversement, il peut arriver qu'une commune concrétise l'une ou l'autre prescription du PCM sans pour autant que ce dernier ait été avalisé par le conseil communal. (Cas de la création d'une centrale de mobilité à Visé – Plan intercommunal de Basse-Meuse)  
Par ailleurs, l'introduction dans l'indicateur d'une donnée 'nombre de PCM mis en œuvre' aurait été scientifiquement peu rigoureux, tant la mise en œuvre d'un PCM peut renvoyer à des réalités très diverses et donc difficilement comparables (de la modification des infrastructures 'lourdes' ou de la signalétique routière, à des mesures d'ordre organisationnel - telles que la création d'une centrale de mobilité - ou encore à des actions de sensibilisation).

<b>Indicateur 3.2.3.1 (b)</b>	<b><i>Evolution du nombre d'écoles impliquées dans un PDS</i></b>
<i>Finalité 1</i>	<i>Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité</i>
<i>Objectif 3.2</i>	<i>Maîtriser la mobilité par la gestion de l'offre en transport</i>
<i>Critère 3.2.3</i>	<i>Gestion intégrée des déplacements</i>
<i>Sous-critère 3.2.3.1</i>	<i>Elaboration de plans de mobilité</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *Suivi du nombre d'écoles wallonnes impliquées dans un Plan de Déplacement Scolaire.*

**Problématique couverte :** *le PDS a pour objectifs d'améliorer les conditions d'accès pour tous les modes de déplacement des personnes vers l'école, et de promouvoir une mobilité durable.*

**Représentation de l'indicateur :**

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *communale*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :** *Détermination du nombre d'écoles impliquées dans un PDS par commune.*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><i>suivi du nombre d'établissements scolaires (ou groupes d'établissements) impliqués dans cette démarche</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>MET/DG3/Direction des Etudes et de la Programmation</i></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li><i>continue</i></li> </ul>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

<b>Indicateur 3.2.3.1 (c)</b>	<b><i>Evolution du nombre d'entreprises impliquées dans un PTE</i></b>
<i>Finalité 1</i>	<i>Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité</i>
<i>Objectif 3.2</i>	<i>Maîtriser la mobilité par la gestion de l'offre en transport</i>
<i>Critère 3.2.3</i>	<i>Gestion intégrée des déplacements</i>
<i>Sous-critère 3.2.3.1</i>	<i>Elaboration de plans de mobilité</i>

### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur :** *Suivi du nombre d'entreprises wallonnes impliquées dans un Plan de Transport d'Entreprise.*

**Problématique couverte :** *le PTE constitue un outil de gestion globale de tous les déplacements liés à l'activité de l'entreprise (domicile-travail, visiteurs, livreurs, voyages d'affaire...), ayant pour objectifs de réduire l'autosolisme et de promouvoir des modes de déplacement plus durables.*

### Représentation de l'indicateur :

### Analyse

### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *communale*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :** *détermination du nombre d'entreprises impliquées dans un PTE par commune.*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour des données :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'entreprises impliquées dans un PTE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MET/DG3/Direction des Etudes et de la Programmation</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>continue</li> </ul>

### Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

*Vu le faible nombre d'entreprises impliquées dans un PTE (le MET et le CHU de Namur), d'autres données plus sensibles peuvent s'avérer utiles pour brosser un portrait des diverses initiatives prises par les entreprises pour favoriser une mobilité plus durable. Une base de donnée sera constituée dès 2004 par le SPF Mobilité et Transport, à partir des informations fournies sur une base triennale par les entreprises et organisations occupant en moyenne plus de 100 personnes (et dans cette catégorie toute implantation occupant en moyenne plus de 30 personnes), à propos de leurs initiatives en matière de mobilité durable et des navettes domicile-travail de leurs employés (Arrêté royal d'exécution du chapitre XI de la loi-programme : entrée en vigueur le 15/06/2003).*

## 4. PRESENTATION DE LA FINALITE 4« VALORISER LE PATRIMOINE ET PROTEGER LES RESSOURCES »

Comme son nom le laisse sous entendre, la Finalité 4, «Valoriser le patrimoine et protéger les ressources», répond essentiellement à l'objectif VII du SDER, il faut cependant remarquer que d'autres parties du SDER mais aussi du CAWa, du PEDD, ou d'autres documents officiels s'y rapportent. De même comme l'utilisation de la conjonction de coordination « et » peut le faire deviner, elle se subdivise en deux objectifs : “ **Mettre en valeur et enrichir le patrimoine** ” et « **protéger territorialement les ressources** ».

Selon T. Cortembos, le patrimoine bâti est un« *Ensemble des biens immeubles et des structures qui y sont liées, urbanistiques et paysagères, constituant le cadre de vie d'une population urbaine, périurbaine ou rurale* » dont la conservation (le maintien), la réhabilitation, la réaffectation ou la restauration sont justifiées, tant pour des raisons de gestion parcimonieuse de l'espace, de développement durable, que de qualité intrinsèque actuelle ou potentielle, et dont la transmission aux générations futures est souhaitable (ou jugée utile).

La Convention européenne du paysage définit le Paysage comme une notion qui « *désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». Par analogie avec le patrimoine bâti, le patrimoine paysager peut donc être considéré comme l'ensemble des paysages patrimoniaux, correspondant aux paysages qui présenteraient de la valeur selon certains critères.

Enfin, pour les ressources naturelles, nous pouvons reprendre la définition du **développement durable** la plus répandue: « . . . *répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs.* ». Le concept de ressources naturelles comprendra les choses que nous tenons pour acquises telles que l'air pur et l'approvisionnement en eau potable mais aussi les ressources forestières, halieutiques et minérales,...

### 4.1 PRESENTATION DE L'OBJECTIF 4.1. «METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE»

La philosophie du SDER impose que le « *patrimoine naturel, bâti et paysager soit protégé, géré avec prudence et développé* » puisqu' « *Il constitue en effet un patrimoine commun à tous les Wallons, facteur d'identité collective et d'une image positive de la région* ». Les ressources naturelles sont « un autre patrimoine commun » qui doit être « *géré de manière à pouvoir répondre aux besoins matériels et immatériels de demain comme à ceux d'aujourd'hui* ». Trois types de patrimoines sont donc distingués, mais on peut estimer que même chaque élément du patrimoine bâti peut être considéré comme indépendant, comme un ensemble architectural par exemple, il est indissociable du patrimoine paysager qu'il soit urbain ou rural. De la même manière, le patrimoine paysager a été souvent amalgamé au patrimoine naturel mais il faut remarquer que les conceptions actuelles permettent bien de considérer chaque thématique séparément sans négliger pour autant les interactions.

Néanmoins 3 critères sont discernés : “ **Mise en valeur du patrimoine bâti** ” “ **Evolution du patrimoine naturel** ” et enfin, “ **Evolution du patrimoine paysager** ”.

<b>Indicateur 4.1.1(a)</b>		<i>Monuments et ensembles architecturaux classés</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>	
<b>Objectif 4.1</b>	<i>Mettre en valeur le patrimoine</i>	
<b>Critère 4.1.1</b>	<i>Mise en valeur du patrimoine bâti</i>	
<b>Sous-critère</b>		

#### **Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)**

**Description de l'indicateur :** *Indicateur de réponse qui recense le patrimoine bâti bénéficiant déjà d'une protection*

**Problématique couverte :** *Identité culturelle*

#### **Représentation de l'indicateur :**

Carte de Wallonie  
Graphique de comparaison par arrondissement

#### **Analyse**

#### **Description technique de l'indicateur**

**Echelle spatiale :** provinces / arrondissement

**Fréquence de mise à jour :** selon arrêtés de classement

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*Pourcentage des monuments et ensembles architecturaux classés par rapport aux monuments et ensembles architecturaux recensés par « l'inventaire du patrimoine bâti »*

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- *Monuments, Sites, Ensemble architecturaux, Sites archéologiques classés - Cartographie*
- *Monuments, Sites, Ensemble architecturaux, Sites archéologiques classés – Base de données*
- *Inventaire du patrimoine bâti*

**Origine des données :**

*DGATLP*  
*DGATLP*

**Echelle des données :**

*1 : 10 000 =< 1 : 25 000*

**Mise à jour :**

*Dernier arrêté  
Janvier 2002*

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

**Dernière mise à jour de la fiche : 14-082003**

<b>Indicateur 4.1.1.b</b>		<i>Villages sous application du RGBSR</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>	
<b>Objectif 4.1</b>	<i>Mettre en valeur le patrimoine</i>	
<b>Critère 4.1.1</b>	<i>Mise en valeur du patrimoine bâti</i>	
<b>Sous-critère</b>		

#### **Description de l'indicateur et problématique couverte**

**Définition :** *Indicateur d'état qui les villages « RGBSR »???*

**Problématiques :** *Identité culturelle / Cadre de vie*

#### **Représentation de l'indicateur :**

Carte de Wallonie  
Nombre relatif par arrondissement

#### **Analyse**

#### **Description technique de l'indicateur**

**Echelle spatiale :** *arrondissement*

**Fréquence de mise à jour :** *Selon les arrêtés*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*Pas de calcul à proprement dit mais agrégation de couches d'information établissant ainsi un temps de référence pour une comparaison future*

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- *RGBSR – Règlements Généraux sur les Bâtisses en Site Rural - Cartographie*
- *RGBSR – Règlements Généraux sur les Bâtisses en Site Rural – Base de données*

**Origine des données :**

*DGATLP*

**Echelle des données :**

*1/10 000 =< 1/25 000*

**Mise à jour :**

*Le dernier arrêté récolté date du 16/09/1999.*

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

**Dernière mise à jour de la fiche : 25-07-2003**

<b>Indicateur 4.1.2a</b>		<i>Evolution sylvicole : répartition spatiale des grandes composantes</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>	
<b>Objectif 4.1</b>	<i>Mettre en valeur le patrimoine</i>	
<b>Critère 4.1.2</b>	<i>Evolution du patrimoine naturel</i>	
<b>Sous-critère</b>		

#### **Description de l'indicateur et problématique(s) couvertes**

**Description de l'indicateur:** *Indicateur d'état sur la composition sylvicole des unités d'échantillonnage IWF*

**Problématique couverte:** *Biodiversité, Patrimoine paysager*

#### **Représentation de l'indicateur :**

Carte de Wallonie  
Graphiques et/ou histogrammes comparatifs par territoires écologiques

#### **Analyse**

#### **Description technique de l'indicateur**

**Echelle spatiale :** *territoires écologiques*

**Fréquence de mise à jour :** *10 ans*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*Mise en avant des différences entre les différents habitats forestiers*

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- *IPFRW*

**Origine des données :**

*RW – IFW*

**Echelle des données :**

*1/50 hectare à terme*

**Mise à jour :**

*10 ans*

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*2003 : Seule 50% de la Wallonie est couverte*

**Dernière mise à jour de la fiche : 25-07-2003**

<b>Indicateur 4.1.2(b)</b>	<i>Evolution agricole : répartition spatiale des types de spéculations</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>
<b>Objectif 4.1</b>	<i>Mettre en valeur et enrichir le patrimoine</i>
<b>Critère 4.1.1</b>	<i>Evolution du patrimoine naturel</i>
<b>Sous-critère</b>	

**Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)**

**Description de l'indicateur :** *Indicateur d'état sur les types de spéculation agricole et leur répartition spatiale*

**Problématique couverte :** *Biodiversité / paysage / Economie*

**Représentation de l'indicateur :**

**Carte de la Wallonie**

**Typologie des communes ou Graphique de comparaison par territoires écologiques**

**Analyse**
**Description technique de l'indicateur**

**Echelle spatiale :** *commune*

**Fréquence de mise à jour :** *annuelle*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*Répartition en type de spéculation majoritaire par commune et/ou territoire écologique*

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- *Recensement agricole*

**Origine des données :**

*INS*

**Echelle des données :**

*communale*

**Mise à jour :**

*annuelle*

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*Nécessité de prendre des conventions pour la répartition en classe.*

**Dernière mise à jour de la fiche : 08-08-03**

<b>Indicateur 4.1.2 (c)</b>		<i>Evolution des zones naturelles « statutaires »</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>	
<b>Objectif 4.1</b>	<i>Mettre en valeur le patrimoine</i>	
<b>Critère 4.1.2</b>	<i>Evolution du patrimoine naturel</i>	
<b>Sous-critère</b>		

#### **Description de l'indicateur et problématique(s) couvertes**

**Description de l'indicateur:** *Localisation et superficie des zones de protection et de conservation de la nature indicateur de réponse*

**Problématique couverte:** *Réseau écologique et biodiversité*

#### **Représentation de l'indicateur :**

Carte de Wallonie  
Graphiques et/ou histogrammes comparatifs par territoire écologique

#### **Analyse**

#### **Description technique de l'indicateur**

**Echelle spatiale :**

**Fréquence de mise à jour :** *Mise à jour continue*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*Agrégation de couches d'information pour la localisation des zones « protégées »  
Addition des surfaces par types de statut de protection et par localisation*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour :</b>
• <i>Zones de protection de la conservation de la nature</i>	<i>DGRNE</i>	<i>1/10 000 =&lt; 1 :25 000</i>	<i>Mise à jour continue</i>

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*Se référer au rapport 01-02 du thème1*

**Dernière mise à jour de la fiche : 25-07-2003**

<b>Indicateur 4.1.3(a)</b>		<i>Evolution de la « diversité » paysagère</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>	
<b>Objectif 4.1</b>	<i>Mettre en valeur et enrichir le patrimoine</i>	
<b>Critère 4.1.1</b>	<i>Evolution du patrimoine paysager</i>	
<b>Sous-critère</b>		

#### **Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)**

**Description de l'indicateur :** *Indicateur d'état sur le paysage wallon*

**Problématique couverte :** *Paysage / Identité culturelle / cadre de vie/ diversité*

**Représentation de l'indicateur :**

cartographie

#### **Analyse**

#### **Description technique de l'indicateur**

**Echelle spatiale :** ?

**Fréquence de mise à jour :** ?

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- *Cartographie des territoires paysagers*

**Origine des données :**

*CPDT*

**Echelle des données :**

*1/50000*

**Mise à jour :**

*?*

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*N'est pas vraiment un indicateur mais une base sur laquelle on pourrait construire des indicateurs*

*Notion de paysages patrimoniaux*

**Dernière mise à jour de la fiche : 08-08-03**

<b>Indicateur 4.1.3(b)</b>		<i>Périmètres et site d'intérêt paysager</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>	
<b>Objectif 4.1</b>	<i>Mettre en valeur le patrimoine</i>	
<b>Critère 4.1.1</b>	<i>Evolution du patrimoine paysager</i>	
<b>Sous-critère</b>		

#### **Description de l'indicateur et problématique(s) couvertes**

**Description de l'indicateur:** *Indicateur d'état qui recense les sites paysager bénéficiant déjà d'une protection & les périmètres d'intérêt paysager*

**Problématique couverte:** *Paysage /Identité culturelle / cadre de vie*

#### **Représentation de l'indicateur :**

Carte de Wallonie  
Graphique de comparaison / unités paysagères

#### **Analyse**

#### **Description technique de l'indicateur**

**Echelle spatiale :** *Unité paysagère*

**Fréquence de mise à jour :** ?

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*Pas de calcul à proprement dit mais agrégation de couches d'information établissant ainsi un temps de référence pour une comparaison future*

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- Périmètres d'intérêt paysager et points de vues remarquables*
- Monuments, Sites, Ensemble architecturaux, Sites archéologiques classés - Cartographie*

**Origine des données :**

*DGATLP*

*DGATLP*

**Echelle des données :**

*1 :10 000 =< 1 :25 000*

*1 :10 000 =< 1 :25 000*

**Mise à jour :**

*Suivant arrêtés*

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*Attention toute la région wallonne n'est pas couvert pour les PIP.*

**Dernière mise à jour de la fiche : 14-08-2003**

## **4.2 PRESENTATION DE L'OBJECTIF 4.2., «GERER TERRITORIALEMENT LES RESSOURCES NATURELLES»**

L'objectif 4.2. " Gérer territorialement les ressources naturelles " répond au SDER tant au niveau de la deuxième partie de l'objectif 7 qui se préoccupe essentiellement de l'eau et des richesses du sol, mais aussi au niveau d'autres objectif comme le 4 « répondre au besoins primordiaux » ou le 6 « améliorer l'accessibilité du territoire wallon ». Il faut souligner que le SDER énonce ses enjeux et objectifs en cohérence avec le *Plan d'environnement pour le développement durable* (PEDD), ce document tout comme les objectifs d'« utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources » du code wallon d'Aménagement du territoire de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP).

Les ressources naturelles prises en compte dans ce TBDT seront donc l'eau, l'air, le sol mais aussi l'énergie. L'objectif 4.2 se subdivise naturellement en 4 critères : « Gestion de l'eau », «Gestion de l'air », « Gestion du sol et du sous sol » et enfin « Gestion de l'énergie ».

<b>Indicateur 4.2.1a</b>		<i>Prélèvements par captages et par nappes phréatiques</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>	
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer territorialement les ressources naturelles</i>	
<b>Critère 4.2.1</b>	<i>Gestion de l'eau</i>	
<b>Sous-critère</b>	<i>Exploitation et protection des nappes phréatiques et des captages</i>	

#### **Description de l'indicateur et problématique(s) couvertes**

**Description de l'indicateur:** *indicateur de pression qui localise et quantifie les prélèvements d'eau (de réponse???)*

**Problématique couverte:** *Durabilité des ressources*

#### **Représentation de l'indicateur :**

Carte de Wallonie  
Graphique de prélèvement / source  
Graphique de prélèvement / volume estimé

#### **Analyse**

#### **Description technique de l'indicateur**

**Echelle spatiale :**

**Fréquence de mise à jour :** Les données sont mises à jour tous les 3 ans ( ! )

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*Répartition en % des prélèvements par source et par nappes phréatiques*

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- *Banque de données ODYSSEE*

**Origine des données :**

*DGRNE*

**Echelle des données :**

**Mise à jour :**

*3ans  
(1998)*

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

**Dernière mise à jour de la fiche : 25-07-2003**

<b>Indicateur 4.2.1b</b>		<i>Zones de prévention et de protection des eaux potabilisables</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>	
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer territorialement les ressources naturelles</i>	
<b>Critère 4.2.1</b>	<i>Gestion de l'eau</i>	
<b>Sous-critère</b>	<i>Exploitation et protection des nappes phréatiques et des captages</i>	

#### **Description de l'indicateur et problématique(s) couvertes**

**Description de l'indicateur :** *indicateur d'état et de recensement des zones de prévention et des mesures de protection*

**Problématique couverte:** *Durabilité des ressources*

#### **Représentation de l'indicateur :**

Carte de Wallonie

Graphique de répartition : unité administrative ou/et par Bassin versant ou/et par nappes phréatiques

#### **Analyse**

#### **Description technique de l'indicateur**

**Echelle spatiale :**

**Fréquence de mise à jour :**

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- *Base de données Dix-Sous*

**Origine des données :**

*DGRNE*

**Echelle des données :**

**Mise à jour :**

1999

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

**Dernière mise à jour de la fiche : 25-07-2003**

<b>Indicateur 4.2.1(c)</b>		<i>Qualité physico-chimique des eaux souterraines et de surface</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>	
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer territorialement les ressources naturelles</i>	
<b>Critère 4.2.1</b>	<i>Gestion de l'eau</i>	
<b>Sous-critère</b>	<i>Exploitation et protection des nappes phréatiques et des captages</i>	

#### **Description de l'indicateur et problématique(s) couvertes**

**Description de l'indicateur :** *Indicateur d'état sur la qualité physico-chimique des eaux*

**Problématique couverte:** *Durabilité des ressources / Qualité des ressources*

#### **Représentation de l'indicateur :**

Carte de Wallonie

Graphique de répartition : unité administrative ou/et par Bassin versant ou/et par nappes phréatiques

#### **Analyse**

#### **Description technique de l'indicateur**

**Echelle spatiale :**

**Fréquence de mise à jour :**

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- *Base de données CALYPSO*

**Origine des données :**

*DGRNE*

**Echelle des données :**

**Mise à jour :**

?

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

**Dernière mise à jour de la fiche : 25-07-2003**

<b>Indicateur 4.2.1(d)</b>		<i>Qualité biologique des eaux de surface</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>	
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer territorialement les ressources naturelles</i>	
<b>Critère 4.2.1</b>	<i>Gestion de l'eau</i>	
<b>Sous-critère</b>	<i>Exploitation et protection des nappes phréatiques et des captages</i>	

#### **Description de l'indicateur et problématique(s) couvertes**

**Description de l'indicateur :** *Indicateur d'état sur la qualité biologique des eaux*

**Problématique couverte:** *Durabilité des ressources / qualité des ressources*

#### **Représentation de l'indicateur :**

Carte de Wallonie

Graphique de répartition : unité administrative ou/et par Bassin versant

#### **Analyse**

#### **Description technique de l'indicateur**

**Echelle spatiale :**

**Fréquence de mise à jour :**

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- Réseau de mesures qualitatives des eaux de surface
- Réseau piézométrique

**Origine des données :**

*DGRNE*

*DGRNE*

**Echelle des données :**

**Mise à jour :**

?

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

**Dernière mise à jour de la fiche : 25-07-2003**

<b>Indicateur 4.2.1e</b>		<i>Station d'épuration : charges nominales et volumes traités</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>	
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer territorialement les ressources naturelles</i>	
<b>Critère 4.2.1</b>	<i>Gestion de l'eau</i>	
<b>Sous-critère</b>	<i>Exploitation et protection des nappes phréatiques et des captages</i>	

#### Description de l'indicateur et problématique(s) couvertes

**Description de l'indicateur:** *Indicateur de réponse relatif à la localisation et aux capacités des stations d'épuration*

**Problématique couverte:** *Durabilité des ressources / Epuration*

#### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie  
Graphique de répartition : unité administrative ou/et par Bassin versant  
Zone « d'impact » de chaque station

#### Analyse

#### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :**

**Fréquence de mise à jour :**

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*Représentation des stations d'épuration proportionnellement au volume traité*

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- *Base de données cartographique relative aux plans communaux généraux d'égouttage (PCGE), aux stations d'épuration, aux zones d'influences des stations d'épuration, aux réseaux d'égouttage et aux collecteurs prévus aux PCGE.*
- *Base de données descriptives des plans communaux généraux d'égouttage (PCGE) : stations et zones d'influence des stations d'épuration.*
- *Base de données descriptive relative aux réseaux d'égouttage repris aux plans communaux généraux d'égouttage (PCGE).*

**Origine des données :**

*DGRNE*

**Echelle des données :**

*1/10 000 =< 1/25 000*

**Mise à jour :**

*en cours*

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*Attention : PASH*

**Dernière mise à jour de la fiche : 25-07-2003**

<b>Indicateur 4.2.1f</b>	<b>Raccordement des zones à bâtir et/ou de la population à un réseau public d'égouttage</b>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer territorialement les ressources naturelles</i>
<b>Critère 4.2.1</b>	<i>Gestion de l'eau</i>
<b>Sous-critère</b>	<i>Exploitation et protection des nappes phréatiques et des captages</i>

#### Description de l'indicateur et problématique(s) couvertes

**Description de l'indicateur:** *Indicateur d'état relatif à la localisation des stations d'épuration*

**Problématique couverte:** *Durabilité des ressources / Epuration*

#### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie

#### Analyse

#### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :**

**Fréquence de mise à jour :**

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

#### Donnée(s) nécessaire(s) :

- *Base de données cartographique relative aux plans communaux généraux d'égouttage (PCGE), aux stations d'épuration, aux zones d'influences des stations d'épuration, aux réseaux d'égouttage et aux collecteurs prévus aux PCGE.*
- *Base de données descriptives des plans communaux généraux d'égouttage (PCGE) : stations et zones d'influence des stations d'épuration.*
- *Base de données descriptive relative aux réseaux d'égouttage repris aux plans communaux généraux d'égouttage (PCGE).*

#### Origine des données :

*DGRNE*

#### Echelle des données :

*1/10 000 =< 1/25 000*

#### Mise à jour :

*en cours*

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

**Dernière mise à jour de la fiche : 25-07-2003**

<b>Indicateur 4.2.1(g)</b>		<i>Barrage et berges stabilisées</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>	
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer durablement les ressources naturelles</i>	
<b>Critère 4.2.1</b>	<i>Gestion de l'eau</i>	
<b>Sous-critère</b>	<i>Gestion des cours d'eau et des bassins versants</i>	

**Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)**

Description de l'indicateur :

Problématique couverte :

Représentation de l'indicateur :

A l'étude

Analyse

**Description technique de l'indicateur**

Echelle spatiale :

Fréquence de mise à jour :

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Donnée(s) nécessaire(s) :

•

Origine des données :

Echelle des données :

Mise à jour :

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Dernière mise à jour de la fiche : 04-08-03

<b>Indicateur 4.2.1(h)</b>		<i>Zones inondables / Zone d'habitat</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>	
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer durablement les ressources naturelles</i>	
<b>Critère 4.2.1</b>	<i>Gestion de l'eau</i>	
<b>Sous-critère</b>	<i>Gestion des cours d'eau et des bassins versants</i>	

**Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)**

Description de l'indicateur :

Problématique couverte :

Représentation de l'indicateur :

A l'étude

Analyse

**Description technique de l'indicateur**

Echelle spatiale :

Fréquence de mise à jour :

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Donnée(s) nécessaire(s) :

•

Origine des données :

Echelle des données :

Mise à jour :

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Dernière mise à jour de la fiche : 04-08-03

<b>Indicateur 4.2.1(i)</b>		<i>Zone de démergement / Zone d'habitat</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>	
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer durablement les ressources naturelles</i>	
<b>Critère 4.2.1</b>	<i>Gestion de l'eau</i>	
<b>Sous-critère</b>	<i>Gestion des cours d'eau et des bassins versants</i>	

#### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

Description de l'indicateur :

Problématique couverte :

Représentation de l'indicateur :

*A l'étude*

Analyse

#### Description technique de l'indicateur

Echelle spatiale :

Fréquence de mise à jour :

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Donnée(s) nécessaire(s) :

•

Origine des données :

Echelle des données :

Mise à jour :

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Dernière mise à jour de la fiche : 04-08-03

<b>Indicateur 4.2.3 (a)</b>		<i>Artificialisation des sols</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>	
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer durablement les ressources naturelles</i>	
<b>Critère 4.2.3</b>	<i>Gestion du sol et du sous sol</i>	
<b>Sous-critère</b>	<i>Occupation du sol</i>	

#### Description de l'indicateur et problématique(s) couvertes

**Description de l'indicateur:** *Indicateur de pression exercée par l'urbanisation sur le sol en terme de surfaces imperméabilisées*

**Problématique couverte:** *Occupation du sol / urbanisation*

#### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie  
Graphique de répartition par arrondissement

#### Analyse

#### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** *Commune*

**Fréquence de mise à jour :** *annuel*

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :** ???

**Donnée(s) nécessaire(s) :**

- *Statistique cadastrale de l'occupation du sol*

**Origine des données :**

*INS*

**Echelle des données :**

*Par commune*

**Mise à jour :**

*annuel*

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*Attention ! : habitation = surf urbanisé de jardin (par ex)*

**Dernière mise à jour de la fiche : 25-07-2003**

<b>Indicateur 4.2.3 (b)</b>		<i>Grandes catégories d'occupation du sol</i>	
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>		
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer durablement les ressources naturelles</i>		
<b>Critère 4.2.3</b>	<i>Gestion du sol et du sous sol</i>		
<b>Sous-critère</b>	<i>Occupation du sol</i>		

#### **Description de l'indicateur et problématique(s) couvertes**

**Description de l'indicateur:** *Indicateur d'état sur l'occupation du sol et son évolution*

**Problématique couverte:** *Occupation du sol*

#### **Représentation de l'indicateur :**

Carte de Wallonie  
Graphique de répartition par arrondissement

#### **Analyse**

#### **Description technique de l'indicateur**

**Echelle spatiale :** *Commune*

**Fréquence de mise à jour :** *annuel*

*Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul : Pas de calcul à proprement dit mais agrégation de couches d'information établissant ainsi un temps de référence pour une comparaison future*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b> • <i>Statistique cadastrale de l'occupation du sol</i>	<b>Origine des données :</b> <i>INS</i>	<b>Echelle des données :</b> <i>Par commune</i>	<b>Mise à jour :</b> <i>annuel</i>
--	--	--	---------------------------------------

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

**Dernière mise à jour de la fiche : 25-07-2003**

<b>Indicateur 4.2.3(c)</b>		<i>Taux d'occupation des zones urbanisables par commune</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>	
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer durablement les ressources naturelles</i>	
<b>Critère 4.2.3</b>	<i>Gestion du sol et du sous-sol</i>	
<b>Sous-critère</b>	<i>Occupation du sol</i>	

#### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

Description de l'indicateur : indicateur de pression urbanistique

Problématique couverte : consommation d'espace dévolu à l'urbanisation

Représentation de l'indicateur :

**A l'étude**

Analyse

#### Description technique de l'indicateur

Echelle spatiale :

Fréquence de mise à jour :

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Donnée(s) nécessaire(s) :

•

Origine des données :

Echelle des données :

Mise à jour :

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Dernière mise à jour de la fiche : 04-08-03

<b>Indicateur 4.2.3d</b>		<i>Répartition des constructions : Permis / ZAD / PCA / SSC</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>	
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer durablement les ressources naturelles</i>	
<b>Critère 4.2.3</b>	<i>Gestion du sol et du sous sol</i>	
<b>Sous-critère</b>	<i>Occupation du sol</i>	

#### **Description de l'indicateur et problématique(s) couvertes**

**Description de l'indicateur:** *Indicateur d'état relatif à la répartition des constructions*

**Problématique couverte:** *Occupation du sol Paysage*

#### **Représentation de l'indicateur :**

Carte de Wallonie  
Graphique de répartition par unité administrative

#### **Analyse**

#### **Description technique de l'indicateur**

**Echelle spatiale :** *Commune*

**Fréquence de mise à jour :**

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :** ???

#### **Donnée(s) nécessaire(s) :**

- *Cartographie de référence des ZAD établie dans le cadre de leur mise en œuvre par le nouvel article 33 du CWATUP 2002.*
- *Statistiques de la construction et du logement (Autorisation de bâtir).*

#### **Origine des données :**

*DGATLP*

*INS*

#### **Echelle des données :**

Par commune

#### **Mise à jour :**

08/02/2002

2001

#### **Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

*Essayer de différencier les transformations et les constructions*

**Dernière mise à jour de la fiche : 25-07-2003**

Indicateur 4.2.3(e)		Evolution des valeurs foncières des sols	
Finalité 4	Valoriser le patrimoine et protéger les ressources		
Objectif 4.2	Gérer durablement les ressources naturelles		
Critère 4.2.3	Gestion du sol et du sous-sol		
Sous-critère	Occupation du sol		

#### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

Description de l'indicateur : indicateur de pression (disponibilité des sols pour certaines activités)

Problématique couverte :

Représentation de l'indicateur :

**A l'étude**

Analyse

#### Description technique de l'indicateur

Echelle spatiale :

Fréquence de mise à jour :

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Donnée(s) nécessaire(s) :

•

Origine des données :

Echelle des données :

Mise à jour :

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Dernière mise à jour de la fiche : 04-08-03

<b>Indicateur 4.2.3(f)</b>	<i>Fragmentation [Urbanisation des espaces ruraux / Dissémination des constructions, ...]</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer durablement les ressources naturelles</i>
<b>Critère 4.2.3</b>	<i>Gestion du sol et du sous-sol</i>
<b>Sous-critère</b>	<i>Occupation du sol</i>

**Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)**

Description de l'indicateur :

Problématique couverte :

Représentation de l'indicateur :

A l'étude

Analyse

**Description technique de l'indicateur**

Echelle spatiale :

Fréquence de mise à jour :

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Donnée(s) nécessaire(s) :

•

Origine des données :

Echelle des données :

Mise à jour :

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Dernière mise à jour de la fiche : 04-08-03

<b>Indicateur 4.2.3.gi</b>	<i>Risque potentiel de contamination des sols Localisation des sols assainis et réaffectés</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer territorialement les ressources naturelles</i>
<b>Critère 4.2.3</b>	<i>Gestion du sol et du sous sol</i>
<b>Sous-critère</b>	<i>Réhabilitation et dégradation des sols et sous sols</i>

#### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur:** *Indicateur d'état sur la qualité et le risque de contamination des sols*

**Problématique couverte:** *Occupation du sol / Réaffectation*

#### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie

#### Analyse

#### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :**

**Fréquence de mise à jour :** Les informations s'incrémentent d'année en année.

**Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :**

*Pas de calcul à proprement dit mais agrégation de couches d'information établissant ainsi un temps de référence pour une comparaison future*

<b>Donnée(s) nécessaire(s) :</b>	<b>Origine des données :</b>	<b>Echelle des données :</b>	<b>Mise à jour :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Inventaire de la qualité des sols en Région wallonne - Cartographie</i></li> </ul>	<i>DGRNE</i>	Echelles variables	2000

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

**Dernière mise à jour de la fiche : 25-07-2003**

Indicateur 4.2.3j	SAED Localisation et assainissement
Finalité 4	Valoriser le patrimoine et protéger les ressources
Objectif 4.2	Gérer territorialement les ressources naturelles
Critère 4.2.3	Gestion du sol et du sous sol
Sous-critère	Réhabilitation et dégradation des sols et des sous sols

#### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

**Description de l'indicateur:** Indicateur d'état relatif aux SAED et des SAED assainis et réaffectés

**Problématique couverte:** Occupation du sol / Réaffectation

#### Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie  
Situation et typage (code couleur)

#### Analyse

#### Description technique de l'indicateur

**Echelle spatiale :** selon arrêtés de désaffectation et de rénovations

**Fréquence de mise à jour :** selon arrêtés de désaffectation et de rénovations

#### Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Pas de calcul à proprement dit mais agrégation de couches d'information établissant ainsi un temps de référence pour une comparaison future

Donnée(s) nécessaire(s) :	Origine des données :	Echelle des données :	Mise à jour :
<ul style="list-style-type: none"> <li>SAED – Sites d'Activité Economique Désaffectés – Cartographie.</li> <li>SAED – Sites d'Activité Economique Désaffectés – Base de données.</li> </ul>	DGATLP	1 :10 000 =< 1 :25 000	28/10/1999 pour les arrêtés de désaffectation. 4/10/1999 pour les arrêtés de rénovation.

**Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :**

Dernière mise à jour de la fiche : 25-07-2003

Indicateur 4.2.3h		<i>Evaluation des aptitudes et des potentialités des sols</i>	
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>		
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer territorialement les ressources naturelles</i>		
<b>Critère 4.2.3</b>	<i>Gestion du sol et du sous sol</i>		
<b>Sous-critère</b>	<i>Occupation des sols</i>		

#### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

Description de l'indicateur: *Indicateur d'état relatif au potentiel agricole des sols*

Problématique couverte: *Utilisation des sols*

Représentation de l'indicateur :

Carte de Wallonie

#### Analyse

#### Description technique de l'indicateur

Echelle spatiale :

Fréquence de mise à jour :

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

*A l'étude*

Donnée(s) nécessaire(s) :

- *Projet de Cartographie Numérique des Sols de Wallonie.*

Origine des données :

*DGA*

Echelle des données :

*1 :10 000 =< 1 :25 000*

Mise à jour :

*12/09/2002*

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Dernière mise à jour de la fiche : 25-07-2003

<b>Indicateur 4.2.3(k)</b>	<i>Localisation des carrières et ressources exploitées / anciennes mines et zones karstiques</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer durablement les ressources naturelles</i>
<b>Critère 4.2.3</b>	<i>Gestion du sol et du sous-sol</i>
<b>Sous-critère</b>	<i>Occupation du sol</i>

**Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)**

Description de l'indicateur :

Problématique couverte :

Représentation de l'indicateur :

A l'étude

Analyse

**Description technique de l'indicateur**

Echelle spatiale :

Fréquence de mise à jour :

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Donnée(s) nécessaire(s) :

•

Origine des données :

Echelle des données :

Mise à jour :

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Dernière mise à jour de la fiche : 04-08-03

<b>Indicateur 4.2.3(I)</b>	<i>Nombre de logement ou d'équipement réalisés via l'assainissement de SAED</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer durablement les ressources naturelles</i>
<b>Critère 4.2.3</b>	<i>Gestion du sol et du sous-sol</i>
<b>Sous-critère</b>	<i>Occupation du sol</i>

**Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)**

Description de l'indicateur : indicateur de réponse (recyclage du sol urbanisable)

Problématique couverte :

Représentation de l'indicateur :

A l'étude

Analyse

**Description technique de l'indicateur**

Echelle spatiale :

Fréquence de mise à jour :

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Donnée(s) nécessaire(s) :

•

Origine des données :

Echelle des données :

Mise à jour :

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Dernière mise à jour de la fiche : 04-08-03

Indicateur 4.2.3(m)		<i>Nombre et superficie d'opération d'assainissement de SAED approuvés</i>	
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>		
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer durablement les ressources naturelles</i>		
<b>Critère 4.2.3</b>	<i>Gestion du sol et du sous-sol</i>		
<b>Sous-critère</b>	<i>Occupation du sol</i>		

#### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

Description de l'indicateur :

Problématique couverte :

Représentation de l'indicateur :

*A l'étude*

Analyse

#### Description technique de l'indicateur

Echelle spatiale :

Fréquence de mise à jour :

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Donnée(s) nécessaire(s) :

•

Origine des données :

Echelle des données :

Mise à jour :

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Dernière mise à jour de la fiche : 04-08-03

<b>Indicateur 4.2.4(a)</b>	<i>Principaux sites de production d'énergie renouvelable et part dans la consommation intérieure brute</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer durablement les ressources naturelles</i>
<b>Critère 4.2.4</b>	<i>Gestion durable de l'énergie</i>
<b>Sous-critère</b>	<i>Développement des énergies renouvelables</i>

**Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)**

Description de l'indicateur : indicateur de réponse

Problématique couverte : assurer la pérennité de la production d'énergie – respecter le protocole de Kyoto

Représentation de l'indicateur :

A l'étude

Analyse

**Description technique de l'indicateur**

Echelle spatiale :

Fréquence de mise à jour :

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Donnée(s) nécessaire(s) :

•

Origine des données :

Echelle des données :

Mise à jour :

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Dernière mise à jour de la fiche : 04-08-03

<b>Indicateur 4.2.4(b)</b>		<i>Centrale et réseau de transport électrique</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>	
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer durablement les ressources naturelles</i>	
<b>Critère 4.2.4</b>	<i>Gestion durable de l'énergie</i>	
<b>Sous-critère</b>	<i>Transport de l'énergie</i>	

**Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)**

Description de l'indicateur :

Problématique couverte :

Représentation de l'indicateur :

A l'étude

Analyse

**Description technique de l'indicateur**

Echelle spatiale :

Fréquence de mise à jour :

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Donnée(s) nécessaire(s) :

•

Origine des données :

Echelle des données :

Mise à jour :

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Dernière mise à jour de la fiche : 04-08-03

<b>Indicateur 4.2.4(c)</b>		<i>Localisation, type et rapport du nombre de lignes aériennes et enterrées</i>
<b>Finalité 4</b>	<i>Valoriser le patrimoine et protéger les ressources</i>	
<b>Objectif 4.2</b>	<i>Gérer durablement les ressources naturelles</i>	
<b>Critère 4.2.4</b>	<i>Gestion durable de l'énergie</i>	
<b>Sous-critère</b>	<i>Transport de l'énergie</i>	

#### Description de l'indicateur et problématique(s) couverte(s)

Description de l'indicateur :

Problématique couverte :

Représentation de l'indicateur :

**A l'étude**

Analyse

#### Description technique de l'indicateur

Echelle spatiale :

Fréquence de mise à jour :

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Donnée(s) nécessaire(s) :

•

Origine des données :

Echelle des données :

Mise à jour :

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur :

Dernière mise à jour de la fiche : 04-08-03

